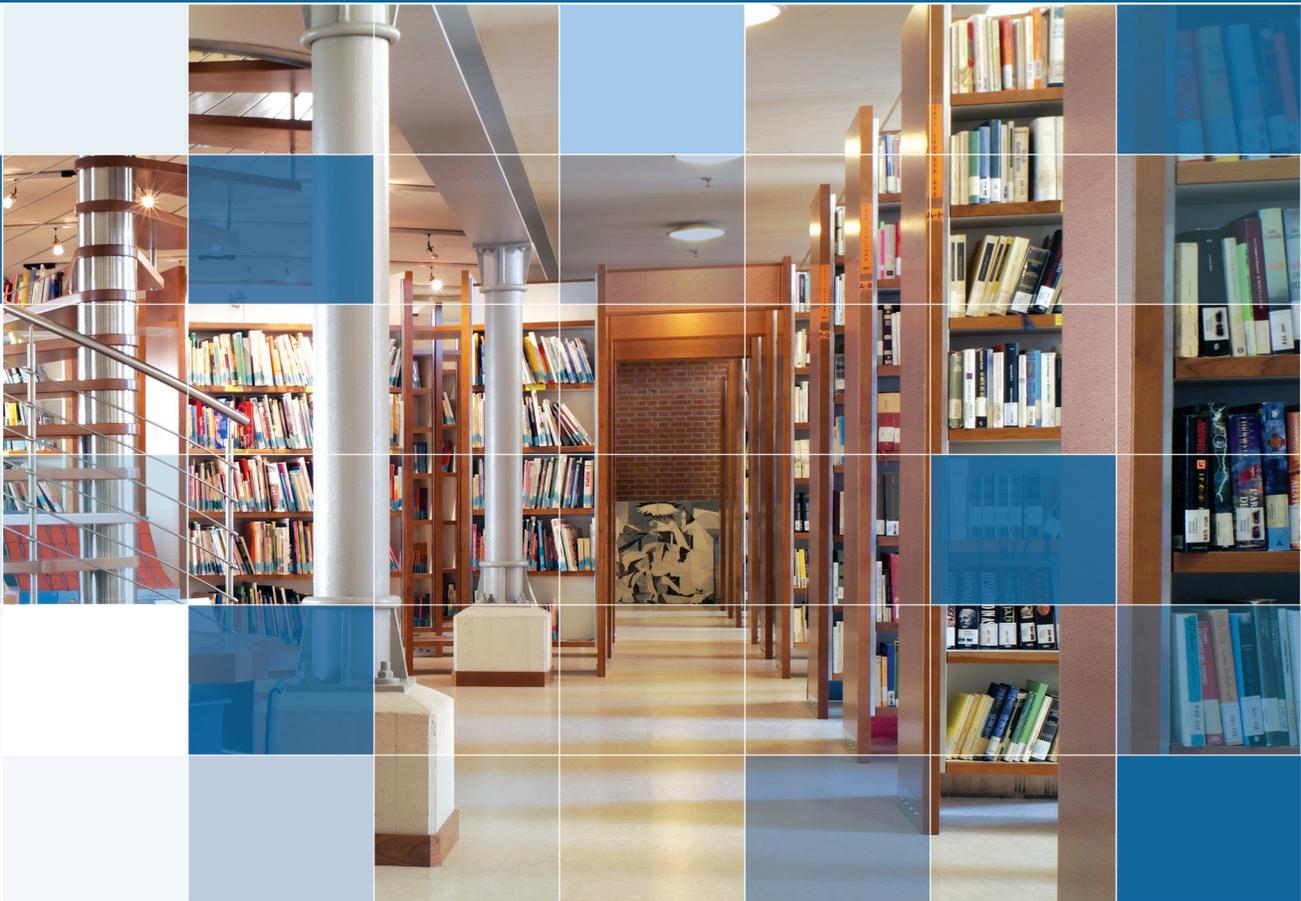


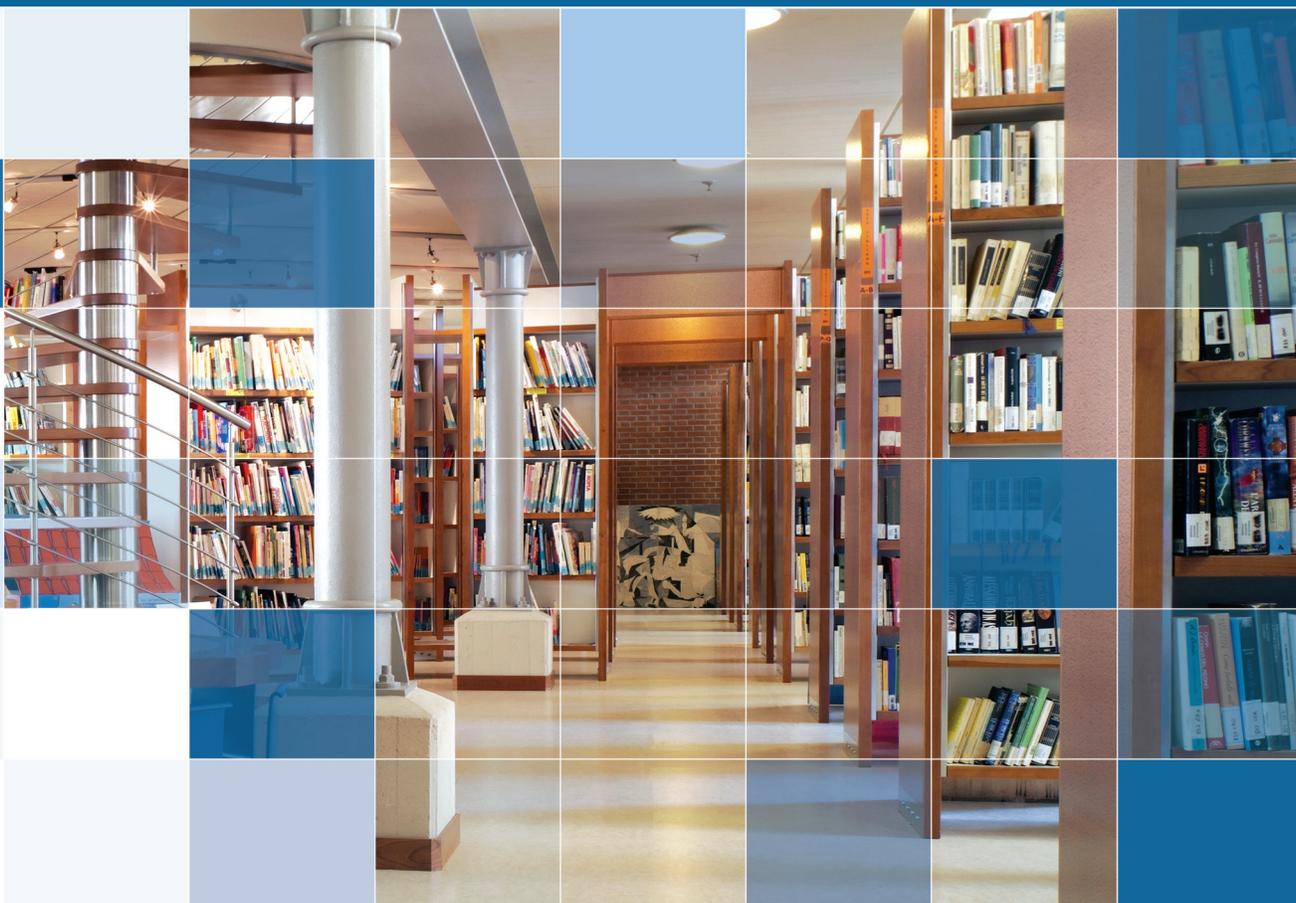
CANADIAN GRADUATE JOURNAL
OF SOCIOLOGY AND CRIMINOLOGY



CANADIAN GRADUATE JOURNAL
OF SOCIOLOGY AND CRIMINOLOGY

www.cgjsc-rcessc.uwaterloo.ca

REVUE CANADIENNE
DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN SOCIOLOGIE ET CRIMINOLOGIE



REVUE CANADIENNE
DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN SOCIOLOGIE ET CRIMINOLOGIE

www.cgjsc-rcessc.uwaterloo.ca

The Canadian Graduate Journal Of Sociology And Criminology
La Revue Canadienne des Études Supérieures en Sociologie et Criminologie

MANAGING EDITORS / RÉDACTEUR(ICE)S EN CHEF:

David C. Hofmann – *University Of Waterloo, Canada*
Carlie L. Leroux-Demir – *University Of Waterloo, Canada*

EDITORS / RÉDACTEUR(ICE)S:

Nick Athey – *Simon Fraser University, Canada*
Jun Mian Chen – *University of Waterloo, Canada*
Erin Denton – *McGill University, Canada*
Asheka Jackson - *Simon Fraser University, Canada*
Ehsan Jozaghi – *Simon Fraser University, Canada*
Diana Peel – *Simon Fraser University, Canada*
Karly Van Puymbroeck – *University of Windsor, Canada*
Kim Seida – *McGill University, Canada*

COPY EDITORS / RÉVISEUR(E)S:

Jennifer Moloughney
Amelie Pedneault – *Simon Fraser University, Canada*
Colin Scott – *University Of Guelph, Canada*
Michelle Shames – *McGill University, Canada*
Shannon Speed – *University of Waterloo, Canada*

ADVISORY BOARD / CONSEIL CONSULTATIF:

Georgios Antonopoulos, Ph.D. – *Teeside University, United Kingdom*
Martin Bouchard, Ph.D. – *Simon Fraser University, Canada*
Carolyn Brooks, Ph.D. – *University of Saskatchewan, Canada*
Jason Carmichael, Ph.D. – *McGill University, Canada*
Peter Carrington, Ph.D. – *University of Waterloo, Canada*
Christopher J. Fries, Ph.D. – *University of Manitoba, Canada*
Sylvia Fuller, Ph.D. – *University of British Columbia, Canada*
Kevin D. Haggerty, Ph.D. – *University of Alberta, Canada*
Kelly Hannah-Moffat, Ph.D. – *University of Toronto, Canada*
Marc Lafrance, Ph.D. – *Concordia University, Canada*
Barbara Mitchell, Ph.D. – *Simon Fraser University, Canada*
Carlo Morselli, Ph.D. – *Université de Montréal, Canada*
Marc Ouimet, Ph.D. – *Université de Montréal, Canada*
Jennifer L. Schulenberg, Ph.D. – *University of Waterloo, Canada*
Amy E. Swiffen, Ph.D. – *Concordia University, Canada*

Focus and Scope:

CGJSC is a peer-reviewed graduate journal seeking original content and discussion by graduate students researching within the disciplines of sociology and criminology. The scope of CGJSC is purposefully broad in order to offer a diverse range of graduate students the opportunity to submit their research for publication. Examples of acceptable submissions that fall within the journal's scope are, but not limited to: **theory pieces, conceptual pieces, critical analyses, substantive explorations and book reviews**. Qualitative, quantitative and mixed methodologies are accepted. We aim to publish insightful and well-written empirical pieces that enrich the collective knowledge within the disciplines of sociology and criminology.

CGJSC welcomes submissions from graduate students involved in research outside of, but related to, the disciplines of sociology and criminology. All fields within the social sciences (ex: Political Science, History, Psychology, Religious Studies, Women's Studies, Labor Studies, Health Sciences, Economics, Anthropology) are encouraged to submit provided that they demonstrate a direct link to a sociological and/or criminological area of study.

Peer Review Process:

Submissions selected for blind peer-review are distributed to at least two (2) graduate student or faculty reviewers within the same field of expertise. CGJSC uses a blind peer-review process where the identities of the submitting author as well as those of the peer-reviewers are unknown to each party. All efforts will be made by the managing editor(s) to keep the identities of the submitting author and peer-reviewers confidential.

Publication Frequency:

CGJSC publishes semi-annually: once in the summer and again in early winter/spring.

Open Access Policy:

This journal provides immediate open access to its content on the principle that making research freely available to the public supports a greater global exchange of knowledge.

Centre d'intérêt :

La RCESSC est une revue scientifique évaluée par les pairs sollicitant des textes originaux et des discussions auprès des étudiants diplômés faisant des recherches dans les disciplines de la sociologie et de la criminologie. Le domaine couvert par la RCESSC est délibérément large afin d'offrir à une gamme diversifiée d'étudiants diplômés l'occasion de soumettre leurs recherches pour publication. Les exemples de soumissions acceptables relevant du domaine couvert par la revue comprennent, sans s'y limiter, les textes théoriques, les textes conceptuels, les analyses critiques, les explorations de fond et les comptes-rendus de livres. Des méthodologies qualitatives, quantitatives et mixtes sont acceptées. Nous cherchons à publier des textes empiriques pénétrants et bien écrits qui sauront enrichir le savoir collectif à l'intérieur des disciplines de la sociologie et de la criminologie.

La RCESSC sollicite des articles des étudiant(e)s des cycles supérieurs qui participent à des recherches dans diverses disciplines qui peuvent être reliées à la sociologie et à la criminologie. Tous les étudiant(e)s des cycles supérieurs appartenant à domaines pertinents aux sciences sociales, comme les sciences politiques, l'histoire, la psychologie, les études religieuses, les études des femmes, les études du travail, les sciences de la santé, l'économie, l'anthropologie, sont encouragés à proposer des articles qui établissent un lien direct à la sociologie et à la criminologie.

Processus d'évaluation par les pairs:

Les soumissions sélectionnées pour un examen aveugle par les pairs seront distribuées à au moins deux réviseurs étudiant(e)s des cycles supérieurs dans le même champ d'expertise. La RCESSC utilise un processus aveugle de révision par des pairs où les identités de l'auteur(e) et des réviseurs sont inconnu(e)s de chaque partie. Tous les efforts seront faits par le(s) éditeur(s) en chef pour conserver les identités de l'auteur(e) et des pairs confidentielles.

Périodicité:

La RCESSC publie semestriellement : une fois durant l'été et à nouveau au début de l'hiver/printemps.

Politique d'accès libre:

Cette revue fournit un libre accès immédiat à son contenu selon le principe que de rendre la recherche gratuitement accessible au public supporte un plus grand échange mondial de connaissance.

Editorial Correspondence / Contact de la Revue:

E-mail/ Courriel: cgjsc@uwaterloo.ca

Website / Site Web: <http://cgjsc.ca>

200 University Ave East
PAS Building, Office 2045
Waterloo, ON
N2L 3G1

ISSN (online / en ligne): 1927-9825

Cover design by: <http://designisyummy.com>

CGJSC / RCESSC

VOLUME 4 - ISSUE / NUMÉRO 1 - SUMMER / ÉTÉ 2015

CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

- Étude de la classification des souffrances à distance de Luc Boltanski
Christian Bergeron 4
- Truth-telling by wrong doers? The construction of Avowal in Canada's truth and
reconciliation commission
Jason Chalmers 16
- Les clients des services d'escorte tels que perçus par des femmes offrant ces
services
Jacqueline Comte 27

ÉTUDE DE LA CLASSIFICATION DES SOUFFRANCES À DISTANCE DE LUC BOLTANSKI

Christian Bergeron, Ph.D.

Université Laval

Cette étude porte sur la perception qu'ont les adultes des changements survenus dans leur vie et dans la société. Selon une méthodologie mixte de recherche, 504 adultes de la Ville de Québec ont participé à notre étude doctorale. Dans le cadre de cet article, nous nous intéressons à la notion de la souffrance à distance de Luc Boltanski, c'est-à-dire la souffrance des autres qui s'intègre dans le soi historique des individus. L'analyse quantitative, des événements et changements sociohistoriques marquants pour les participants, montre l'importance des événements terroristes du 11 septembre 2001, suivis des référendums sur l'indépendance du Québec. L'analyse de contenu, centrée sur le vécu et la gestion des souffrances à distance, valide la portée heuristique de la classification de Boltanski.

Mots-clés: Souffrance à distance ; Luc Boltanski ; soi historique ; 11 septembre 2001; Haïti

This study focuses on adults' perception of changes in their lives and in society. Following a mixed research methodology, 504 adults in Quebec City participated in our doctoral study. In the context of this article, we focus on the notion of distant suffering by Luc Boltanski, i.e., the suffering of others that fits into the historical self of individuals. Quantitative analysis of socio-historical events and changes significant for the participants shows the extent of the effects of the terrorist events of September 11, 2001, followed by the referendums on Quebec independence. Content analysis, focusing on the experience and management of distant suffering, validates the heuristic classification of Boltanski.

Keywords: distant suffering; Luc Boltanski; historical self; September 11th 2001; Haiti.

Introduction

Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous étudions la société québécoise inscrite dans la modernité avancée, telle que présente dans les pays occidentaux. Nous portons notre regard sur les événements collectifs jugés marquants et qui viennent introduire une rupture, une discontinuité, dans les parcours de vie individuels et collectifs. Par exemple, certains événements et changements sociohistoriques seront vécus comme des épreuves collectives, telles qu'une guerre, une crise économique, un bouleversement politique, une catastrophe naturelle, alors que d'autres ne seront pas interprétés comme des épreuves collectives, telles des avancées technologiques (télévision, routes, moyens de transport, informatique...), des victoires politiques ou sportives. Notre analyse cible les événements et les changements sociohistoriques interprétés par les individus en termes d'épreuve à proximité de soi et celle à distance (une épreuve vécue par des *malheureux*; cf. Boltanski, 1993). L'épreuve à proximité de soi est une épreuve collective vécue individuellement ou éprouvée par d'autres, *malheureux*, mais individualisée et intégrée au soi historique (développement de la conscience collective; cf. Mannheim, [1928] 1990).

En raison de l'absence d'écrits scientifiques et sociologiques sur les épreuves collectives, mais surtout de leur compréhension par l'entremise de la classification de Boltanski (1993), il devient original et pertinent de les étudier dans le cadre de notre recherche. Les sociologues ont peu d'instruments de mesure pour étudier et comprendre la formation du soi historique ainsi que sa signification. En outre, à notre connaissance, aucune étude n'a validé la classification de Boltanski (1993) en lien avec le soi historique. Cela dit, nous avons repéré une seule étude qui a étudié cette classification auprès de détenus français (Chabbal, 2009). L'objectif de cette étude est de repérer des épreuves contemporaines collectives et de valider la pertinence scientifique de la classification de Boltanski sur la souffrance des autres (épreuves à proximité de soi et à distance).

L'identité narrative et le soi historique

Lorsqu'un individu se raconte, à savoir qui a fait quoi, comment et pourquoi, il se construit une unité dans l'action, où d'autres individus viennent s'inscrire dans son récit autobiographique grâce à l'enchevêtrement d'un tissu d'histoires racontées par lui-même et celles des autres (Ricœur, 2005). Ce récit autobiographique définit l'identité narrative. Plus précisément, l'identité narrative lie la capacité individuelle à organiser, structurer un récit sur soi-même, à la possibilité de se rattacher à une histoire dans laquelle l'individu se reconnaît et s'alimente (Ricœur, 1990). C'est une histoire individuelle qui est racontée « avec ses caractères d'unité, d'articulation interne et de complétude, conférés par l'opération de mise en intrigue, que le personnage conserve tout au long de l'histoire une identité corrélative de celle de l'histoire elle-même » (Ricœur, 1990, p. 170). De cette manière, le *récit dialectique* construit l'identité narrative et, par le fait même, construit l'histoire : « chacun se raconte l'histoire de sa vie qui donne sens à ce qu'il vit » (Kaufmann, 2004, p. 152). C'est en effet un travail discursif « par lequel l'individu parvient à se doter d'une représentation unitaire et cohérente de soi » (Martuccelli, 2002, p. 367).

En résumé, l'identité se forge à travers un récit narré par l'individu (sélection subjective d'événements de la vie) et à travers le temps (travail permanent et de maintien de repères). L'individu se définit ainsi : « je suis ce que je me raconte » (Deschavanne et Tavoillot, 2007, p. 265) « dans un récit de vie à la fois intelligible pour [ma] raison et acceptable pour [mon] cœur » (Ricœur, 2005, p. 2). L'individu recherche une cohérence interne de lui-même (unicité de l'identité par délimitation) en *interpénétration* et appartenance avec le monde social, les différents « nous » (processus d'équilibrage continu). L'intégration des différents « nous » (cf. épreuve à proximité de soi) et « eux » (cf. épreuve à distance) dans l'identité narrative peuvent se comprendre à l'aide du soi historique (conscience historique). Le soi historique « est la façon dont certains individus se comprennent eux-mêmes comme un produit de l'histoire et en même temps comprennent le sens liminaire de l'histoire à l'échelle de leurs vies » (Martuccelli, 2006, p. 236). De fait, le soi historique se construit en prenant conscience d'événements sociohistoriques (en ce qui nous intéresse, la souffrance individuelle et celle des autres), intégrés dans l'identité narrative.

L'épreuve à distance et l'épreuve à proximité de soi

La notion de l'épreuve à distance s'inspire de celle de la souffrance à distance développée par Boltanski (1993) et qui s'inscrit dans l'esprit de la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith ([1759] 2003). Certains événements sociohistoriques, tragiques et malheureux, peuvent être

compris comme des épreuves collectives vécues par des étrangers. Plus particulièrement, c'est « l'observation des *malheureux* par ceux qui ne partagent pas leurs souffrances, qui n'en ont pas l'expérience directe, et qui peuvent, à ce titre, être considérés comme des gens *heureux* » (Boltanski, 1993, p. 16). Notre regard est porté non pas sur les malheureux ayant vécu l'épreuve, mais sur celui qui en prend connaissance et qui le met en dialogue avec son soi historique. Nous étudions également les épreuves à proximité, c'est-à-dire les épreuves collectives que l'individu a vécues lui-même ou éprouvées par des *malheureux*, mais qui a intégré la souffrance des autres dans son soi historique. En quelque sorte, l'individu devient un acteur (« identification-à ») de l'événement en compagnie d'autres contemporains; il n'est plus un spectateur, puisqu'il observe les conséquences directes ou indirectes de l'événement dans sa vie. Par exemple, certains événements malheureux, comme la crise d'octobre de 1970 et le grand verglas de janvier 1998 au Québec, peuvent se classer comme des épreuves à proximité pour plusieurs personnes.

Abordons plus en détail la notion d'épreuve à distance. Les analyses de Boltanski, sur la souffrance à distance, ont mis en évidence trois actions possibles de l'individu lorsqu'il prend connaissance de l'épreuve des autres : 1) de l'indignation à l'accusation, 2) la gratitude du malheureux et 3) le sentiment de l'urgence.

De l'indignation à l'accusation. — Ces actions s'inscrivent dans une topique de la dénonciation. « Face au spectacle d'un malheureux souffrant au loin, que peut faire un spectateur, condamné — au moins dans l'immédiat —, à l'inaction mais moralement bien disposé? Il peut s'en *indigner* » (Boltanski, 1993, p. 91). L'indignation ou même la révolte engendrée par une épreuve à distance peuvent passer par un sentiment de pitié. « Mais dans l'indignation, la pitié est transformée. Elle ne demeure pas désarmée et, par conséquent, impuissante, mais se dote des armes de la *colère* » (Boltanski, 1993, p. 91). L'individu devant une épreuve à distance, peut passer du sentiment de l'indignation à la colère, puis à l'accusation d'un coupable. Le sentiment de pitié, devant un spectacle désolant, peut réorienter l'attention de l'individu (du spectateur et des acteurs) vers la recherche d'un ou des responsables de ces malheurs. Par conséquent, l'individu veut éliminer ce sentiment d'indignation et se détourne rapidement de l'événement catastrophique des malheureux, vers l'extérieur, vers l'identification d'un « persécuteur ». Pour faire suite aux inondations meurtrières de 2007 et surtout celles de 2008 (quatre cyclones) en Haïti, certains analystes et représentants d'organisations non gouvernementales (p. ex. : *Greenpeace*) ont ciblé les constructions en zones inondables et la déforestation accélérée pour expliquer ce drame humanitaire. Le spectateur prenant connaissance de ces inondations peut accuser un système étatique corrompu et le juger injuste à l'égard de ses citoyens. L'indignation (colère, sentiment d'injustice), devant un drame d'une telle ampleur, éclate et se transpose dans différents actes d'accusation et de dénonciation.

La gratitude du malheureux. — Ici, l'individu ne développe pas un sentiment d'indignation qui le conduit à l'accusation, mais il éprouve de la reconnaissance, un sentiment de gratitude, à l'égard de ceux qui viennent en aide aux malheureux. L'action n'est pas engagée vers la recherche d'un *persécuteur*, mais bien d'un *bienfaiteur* (Boltanski, 1993). En d'autres mots, l'épreuve à distance amène un sentiment de pitié et oriente l'attention du spectateur « vers la possibilité d'une *bienfaisance* accomplie par un *bienfaiteur* » (Boltanski, 1993, p. 117). L'individu est attendri par l'action des bienfaiteurs qui viennent en aide aux malheureux. En janvier 2010, Haïti a été *victime* de violents séismes meurtriers et dévastateurs. Devant ce nouveau drame humanitaire, certains

individus ont emprunté le chemin de l'indignation vers l'accusation (colère et injustice) alors que d'autres ont exprimé leur pitié dans un sentiment de reconnaissance provoqué par les actes de bienfaisances accomplis par des bienfaiteurs (aide humanitaire et monétaire de certains pays). D'une certaine manière, le sentiment de gratitude à l'égard d'un bienfaiteur peut découler de la perception de corriger une injustice humanitaire. En somme, la gratitude du malheureux conduit différemment à l'action.

Le sentiment de l'urgence. — La pitié peut aussi emprunter un autre chemin, celui de l'urgence d'agir pour l'individu : ce dernier veut lui-même venir en aide aux malheureux. La souffrance éprouvée par l'épreuve à distance ne peut attendre, d'où l'urgence d'agir pour l'individu (Boltanski, 1993). Ce dernier peut s'engager directement dans l'action. Par exemple, les médecins et le personnel médical canadien sont venus prêter secours aux sinistrés haïtiens ou encore, le spectateur qui a réagi rapidement en faisant un don d'argent à la Croix-Rouge canadienne. C'est maintenant plus qu'un sentiment de gratitude (du *bienfaiteur*) ou de colère (du *persécuteur*) : l'individu devient impliqué dans le déroulement de l'épreuve de l'autre, du malheureux.

L'individu qui prend connaissance d'une épreuve à distance « n'est pas plongé dans la situation où se trouve le malheureux; il n'est pas à ses côtés pendant son agonie ou son supplice » (Boltanski, 1993, p. 221). Le sort du malheureux doit alors susciter ou éveiller de la sympathie chez le spectateur pour qu'il s'engage dans l'une des trois formes d'action (Boltanski, 1993). Des sentiments (indignation, accusation, gratitude, urgence) doivent s'exprimer dans une non-indifférence à l'égard de ce malheureux. Précisons également que ces trois formes d'action vis-à-vis de l'épreuve à distance peuvent coexister. Reprenons l'exemple d'Haïti 2010. Un individu peut simultanément s'indigner et cibler un coupable tout en donnant une somme d'argent à la Croix-Rouge. D'ailleurs, ces mêmes actions et sentiments peuvent se trouver dans un événement local, dans une épreuve à proximité. Par exemple, la crise du verglas au Québec a inspiré différentes réactions : certains gens ont été poussés à l'action, d'autres se sont émus de l'entraide et un certain nombre de personnes ont exprimé un sentiment de colère envers les autorités. Cela dit, est-ce l'acte accusatoire, de gratitude ou d'urgence qui s'intègre plus aisément dans le soi historique des individus? Pour répondre à cette question et bien saisir l'importance des épreuves vécues par des étrangers ou par des concitoyens, il faut se référer au soi historique, c'est-à-dire à la conscience individuelle d'événements sociohistoriques. Les épreuves à distance et celles à proximité de soi seront explorées avec le soi historique lors des analyses mixtes des résultats.

Méthodologie de recherche

Notre recherche s'intègre dans l'étude internationale *Changements et événements au cours de la vie* (CEVI). Elle scrute le déroulement des vies individuelles dans leur relation avec le contexte sociétal et historique, en prenant pour étude la notion d'événement marquant de la vie ainsi que la perception qu'en a l'individu. Dans le cadre de cet article, nous présentons uniquement les résultats de l'étude canadienne en lien avec l'étude de la classification de Boltanski.

Nous utilisons le questionnaire standardisé de l'étude CEVI (cf. Lalive d'Epinay, *et coll.*, 2008). La troisième section de l'enquête nous est utile pour comprendre l'intégration de la souffrance, individuelle et celle des autres, dans les différents soi historique des individus. La question posée

est celle-ci : « Considérons maintenant les grands événements et changements qui se sont produits dans votre pays (ou votre province) et dans le monde au cours de votre vie. Quels sont ceux qui vous ont le plus frappés? » La personne interrogée doit en faire une description et ensuite répondre à la question : « Pourquoi vous a-t-il marqué particulièrement? » La personne interrogée peut mentionner jusqu'à quatre événements et changements sociohistoriques et aussi préciser l'année, l'âge et le lieu au moment du changement.

Afin de pouvoir effectuer des études comparatives, nous avons utilisé une méthodologie de la recherche similaire aux autres équipes CEVI. L'objectif est d'atteindre de 500 à 600 participants comme dans les autres études internationales. Dans notre recherche canadienne, nous avons obtenu la participation de 504 personnes de l'agglomération urbaine de la Ville de Québec. L'échantillon de l'étude, non-aléatoire, est stratifié selon le sexe et selon cinq classes d'âges quinquennales séparées par un intervalle de 10 ans : 20-24, 35-39, 50-54, 65-69 et 80-84 ans qui représentent des cohortes d'individus nés entre 1926 et 1990.

La méthode mixte de recherche

Le choix d'une méthode mixte de recherche implique la réalisation de quatre phases : 1) la mise en œuvre, 2) la priorisation, 3) l'intégration et 4) la perspective théorique (cf. Creswell, 2003). Pour la mise en œuvre, nous n'avons qu'une phase de recrutement, nous utilisons donc un mode de collecte de données en simultané. Deuxièmement, les données quantitatives sont priorisées en prévision des phases suivantes (codification préétablie des questions ouvertes du questionnaire). Ensuite, nous procédons à une deuxième codification des données quantitatives pour l'identification des épreuves collectives (épreuves à proximité de soi et à distance). Troisièmement, nous utilisons une catégorisation de l'analyse de contenu dirigée tirée de la classification de Boltanski. Quatrièmement, la *perspective théorique*, la classification des épreuves à distance et à proximité de soi, guide l'interprétation des événements et changements sociohistoriques. Enfin, pour identifier la classification de Boltanski, nous avons élaboré des indices et des indicateurs.

Le repérage des indices et l'élaboration d'indicateurs de l'épreuve à proximité de soi et à distance.

— Les épreuves vécues à proximité de soi sont essentiellement des changements sociohistoriques auxquels l'individu a participé ou encore a le sentiment d'avoir subi les conséquences. En d'autres mots, l'épreuve à proximité est une épreuve collective vécue individuellement ou éprouvée par d'autres, *malheureux*, mais individualisée et intégrée au soi historique. Pour les épreuves à distance, nous empruntons à Boltanski (1993) sa classification portant sur les émotions et les sentiments suscités par un événement sociohistorique. Les indices de classification sont l'expression d'un sentiment : 1) d'indignation, 2) de gratitude et 3) d'urgence (passage à l'action). Cette classification permet d'étudier les manières dont les individus individualisent des événements et des changements sociohistoriques jugés comme des épreuves collectives. Précisons que certains participants ont cité des épreuves collectives sans pour autant exprimer d'émotions ou des sentiments qui se réfèrent à des épreuves explicitement. De plus, certaines explications étaient trop brèves pour identifier les indices et les codifier d'épreuves collectives.

En résumé, notre questionnaire, composé de questions ouvertes (phase I), favorise une nouvelle codification de nos données quantitatives (phase II) pour l'identification des épreuves collectives. La méthode quantitative est priorisée pour leur identification, car « les chiffres sont plus

économiques et manipulables que les mots; on « voit » plus vite et plus facilement la tendance générale des données en examinant leur distribution ». (Huberman et Miles, 1991, p. 385). Ensuite, l'analyse de contenu (phase III) nous guide dans la catégorisation et l'identification de la classification de Boltanski en prévision de leur interprétation avec notre approche théorique (phase IV).

Résultats

En 2010, 504 participants de la Ville de Québec ont participé à notre étude. Excepté les octogénaires (50 % d'entre eux vivent seuls), les participants cohabitent avec un partenaire ou un colocataire (de 48 % à 73 %). Aussi, ils sont majoritairement parents d'au moins un enfant (de 59 % à 78 %), à l'exception des personnes de 20 à 24 ans (2 %). Ils sont davantage scolarisés que la population québécoise. Chez les 20-24 ans et les 35-39 ans, 9 participants sur 10 ont une scolarité supérieure ou égale au niveau collégial ou universitaire, alors qu'au Québec c'est seulement 5 individus sur 10 (45 %) (Statistique Canada, 2006). En outre, chez les 80-84 ans, 4 participants sur 10 ont une scolarité supérieure ou égale au niveau collégial ou universitaire, alors que 27 % des 65 ans et plus ont la même scolarité au Québec.

Tableau 1

Les événements et changements sociohistoriques les plus fréquents par classes d'âges

20-24 ans		35-39 ans		50-54 ans		65-69 ans		80-84 ans	
Type	%	Type	%	Type	%	Type	%	Type	%
11 sept 01	29	11 sept 01	22	11 sept 01	15	Élection du PQ 76	8	2 ^{ième} GM	24
Référendum 95	8	Référendum 95	11	Élection du PQ 76	8	11 sept 01	7	Révolution Tranquille	7
Élection Obama 08	4	Progrès comm.*	5	Référendum 80	6	Progrès comm.	6	Progrès comm.	5
Tempête de Verglas 98	4	Élection Obama 08	4	Crise octobre 70	6	Mort JFK	6	Élection du PQ 76	4
Haïti 10	4	Haïti 10	4	Homme sur la lune	4	Crise octobre 70	6	11 sept 01	3
Autres	51	Autres	54	Autres	61	Autres	67	Autres	57
Total	100	Total	100	Total	100	Total	100	Total	100

($\chi^2 = 1058,94, p \leq 0,001$)

* Progrès informatiques et communications

Le tableau 1 présente les événements et changements sociohistoriques les plus mentionnés pour les cinq classes d'âges. L'événement le plus cité est celui du 11 septembre 2001, et ce, chez les trois plus jeunes classes d'âges (29 %, 22 %, 15 % respectivement) et en deuxième chez les 65-69 ans (7 %). Toutefois, cet événement est presque absent chez les participants de 80-84 ans (3 %). Attirons l'attention sur les deux référendums sur la souveraineté du Québec. Nous remarquons que le dernier référendum de 1995 est quasiment inexistant chez les cohortes âgées de plus de 50 ans (les 50-54 ans : 8 mentions; les 65-69 ans : 5 mentions; et les 80-84 ans : une mention). Également, la mention du premier référendum de 1980 est absente de chez les participants de 65 ans et plus. C'est uniquement l'élection de René Lévesque, en 1976, qui est mentionnée comme événement frappant pour les groupes de 50 ans et plus. Finalement, une grande diversité des changements sociohistoriques est mentionnée chez les participants, comme en témoigne la catégorie « Autres » (de 51 % à 67 % des événements cités).

Résultats de la classification de Boltanski

Les épreuves à proximité de soi et à distance sont codifiées à partir d'événements et de changements sociohistoriques cités par les répondants. Boltanski, avec la souffrance à distance, catégorise trois actions possibles de l'individu lors de l'épreuve des autres : 1) *de l'indignation à l'accusation*. L'individu s'approprie l'épreuve et exprime un sentiment de colère (dénonciation et accusation) dans la recherche d'un coupable, 2) *la gratitude du malheureux*. L'individu est attendri par l'action des bienfaiteurs qui viennent en aide aux malheureux et 3) *le sentiment de l'urgence*. La personne s'engage dans une action d'urgence; c'est plus qu'un sentiment de gratitude (envers le *bienfaiteur*) ou de colère (envers le *persécuteur*), car elle veut agir et être plus qu'une spectatrice de l'épreuve du malheureux. Nous avons ajouté à cette classification, la catégorie « épreuve à proximité », rencontrée lorsqu'un individu n'exprime pas de la pitié à distance au sens de Boltanski, mais un sens personnalisé de proximité avec une épreuve. En guise d'exemple, les attentats du 11 septembre 2001 sont venus complexifier les voyages pour plusieurs, notamment ceux prévus aux États-Unis. En outre, certains participants, qui ont de la famille ou des amis à New York, se sont sentis davantage concernés par ces événements terroristes. À titre d'exemple de cette épreuve à proximité, citons un participant : « *mon père était au New Jersey pendant l'évènement et nous étions tous très inquiets* ».

Le tableau 2 répertorie les types d'épreuves conformément à la classification de Boltanski par classes d'âges. Il est pertinent de mentionner qu'il existe des différences significatives entre ces types d'épreuves. Prenons uniquement les épreuves à distance. Elles sont mentionnées chez les 20-24 ans (25 %), déclinent graduellement à travers les cohortes (20 % chez les 35-39 ans; 15 % chez les 50-54 ans; 10 % chez les 65-69 ans) pour terminer à 6 % chez les 80-84 ans. Cependant, les changements sociohistoriques, qui ne sont pas des épreuves, suivent le chemin inverse : 47 % des classes plus âgées ne les mentionnent pas comme des épreuves collectives. De plus, ce pourcentage décline graduellement jusqu'à 26 % chez les 20-24 ans.

Nous remarquons également qu'il y a très peu d'épreuves collectives qui s'intègrent totalement à la classification de Boltanski. Ce sont uniquement les sentiments d'indignation ou de colère qui semblent s'exprimer à travers celles-ci. Il n'y a pratiquement aucune de ces épreuves qui conduisent les participants vers l'action et très peu vers un sentiment de gratitude. Toutefois, il existe un cas d'exception, soit le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti (nous y reviendrons lors de la

discussion). Le tableau 3 présente les principaux événements et changements sociohistoriques selon notre classification des épreuves collectives. Parmi les épreuves à proximité : la Seconde Guerre mondiale est l'événement le plus cité (77 %), suivi de la crise d'octobre de 1970 au Québec (73 %) et de l'assassinat de John F. Kennedy (JFK) en 1963 à Dallas (53 %).

Tableau 2

Distribution des types d'épreuves selon la classification de Boltanski par classes d'âges

20-24 ans		35-39 ans		50-54 ans		65-69 ans		80-84 ans	
Épreuve	%								
À proximité	31	Pas une épreuve	34	Pas une épreuve	44	Pas une épreuve	47	Pas une épreuve	47
Pas une épreuve	26	À proximité	31	À proximité	27	À proximité	27	À proximité	33
À distance	25	À distance	20	À distance	15	À distance	10	À distance	6
<i>Indignation</i>	20	<i>Indignation</i>	16	<i>Indignation</i>	14	<i>Indignation</i>	9	<i>Indignation</i>	6
<i>Gratitude</i>	3	<i>Gratitude</i>	1	<i>Gratitude</i>	1	<i>Gratitude</i>	1	<i>Gratitude</i>	0
<i>Action</i>	2	<i>Action</i>	3	<i>Action</i>	0	<i>Action</i>	0	<i>Action</i>	0
Autre	18	Autre	15	Autre	14	Autre	16	Autre	14
Total	100								

($\chi^2 = 74,17, p \leq 0,001$)

Nommément, le génocide au Rwanda (67 %), la guerre en Irak (60 %) et le tremblement de terre en Haïti (52 %) sont les épreuves à distance les plus importantes qui ont suscité des sentiments d'indignation ou de colère. Trois événements inscrits dans le tableau 3 méritent d'être soulignés, soit le 11 septembre 2001 et les deux référendums québécois sur l'indépendance du Québec. D'une part, les deux référendums (1980 et 1995) semblent être à l'image de la pensée actuelle du Québec : une certaine polarisation des positions idéologiques et politiques sur l'interprétation de ces événements sociohistoriques. Pour certains (42 %), le référendum de 1995 a été une épreuve (échec devant la possibilité d'avoir un pays, tristesse, sentiment de trahison et de vol, etc.). Un homme de 65 ans souligne que cette défaite référendaire a entraîné une : « *désillusion et perte d'espérance de voir le Québec devenir un pays de [son] vivant* », alors que pour 50 % des participants, le référendum de 1995 n'a pas été une épreuve (demeurer dans le Canada, ne pas subir l'indépendance du Parti Québécois, garder son emploi, etc.). À cet effet, une dame de 80 ans mentionne : « *parce que je suis contre et qu'on perd notre temps. Mes expériences en Europe m'ont ouvert les yeux.* » D'autre part, autant de participants citent les attentats terroristes en 2001 comme une épreuve à proximité de soi (36 %) qu'une épreuve à distance avec indignation (38 %). Une certaine forme d'ambivalence semble exister dans l'appropriation de cet acte terroriste dans leur vie personnelle.

Tableau 3

Distribution de certains événements et changements sociohistoriques selon l'épreuve (% en colonne)

Événement	Épreuve à proximité	Épreuve à distance – indignation	Autre épreuve à distance	Pas une épreuve	Épreuve sans classement**	Total (%)
2 ^{ème} GM	77	4	4	1	17	100
Crise octobre 70	73	2	1	2	22	100
Assassinat JFK	52	7	3	7	33	100
Référendum 95	42	0	1	50	7	100
11 septembre 01	36	38	3	0	23	100
Référendum 80	27	0	0	53	20	100
Génocide au Rwanda	22	67	0	0	11	100
Haïti 10	15	52	30*	0	3	100
Guerre en Irak	6	60	1	13	20	100

* Ce pourcentage inclut 21 % pour un sentiment de gratitude et 9 % pour l'urgence d'agir (action).

** Les explications des répondants ne permettaient pas de les classer dans une catégorie d'épreuve.

Discussion

Pour l'ensemble des participants, les événements et changements sociohistoriques les plus cités sont les événements du 11 septembre 2001 (15 %), la Deuxième Guerre mondiale (5 %), les progrès informatiques (communications) (5 %) ainsi que le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec (5 %; cf. tableau 1). Selon nos analyses mixtes (avec la classification des épreuves à proximité de soi et à distance), les participants de 50 ans et plus citent, davantage que les cohortes plus jeunes, des événements et changements sociohistoriques qui ne sont pas catégorisés comme des épreuves collectives (50-54 ans : 44 %; 65-69 ans et 80-84 ans : 47 %; cf. tableau 2). Inversement, chez les cohortes des 20-24 ans et des 35-39 ans, les épreuves à proximité de soi sont les plus citées (31 %; cf. tableau 2). En effet, la Deuxième Guerre mondiale (77 %), la crise d'octobre de 1970 au Québec (73 %) ainsi que l'assassinat de JFK en 1963 à Dallas, sont les épreuves à proximité les plus citées (53 %; cf. tableau 3). Notons que plus les participants sont âgés, moins ils mentionnent une épreuve à distance (20-24 ans : 25 %; 35-39 ans : 20 %; 50-54 ans : 15 %; 65-69 ans : 10 % et 80-84 ans : 6 %). Il semble que la classification des sentiments à distance de Boltanski se vérifie davantage auprès des jeunes cohortes. Les types d'événements sociohistoriques cités influencent certainement l'expression ou non des sentiments à distance. Par exemple, nous savons que les événements terroristes du 11 septembre 2001 sont davantage cités par les jeunes cohortes et qu'ils sont classés, *ex ego*, comme une épreuve à proximité de soi (36 %) et comme une épreuve à distance avec indignation (38 %; cf. tableau 3). De plus, le tremblement de terre en Haïti, le génocide au Rwanda ainsi que la guerre en Irak sont majoritairement interprétés comme des épreuves à distance (52 %, 67 % et 60 % respectivement). Ces tragédies sont majoritairement mentionnées par les cohortes plus jeunes.

Nous remarquons qu'il y a très peu d'épreuves collectives qui s'intègrent en totalité à la classification des épreuves à distance de Boltanski. Ce sont essentiellement les sentiments d'indignation ou de colère qui semblent s'exprimer à travers celles-ci. Précisons que

La transformation de la pitié en indignation suppose précisément une réorientation de l'attention, qui se détourne de la considération déprimante du malheureux et de ses souffrances pour aller chercher un persécuteur et se centrer sur lui (Boltanski, 1993, p. 91).

Selon nos analyses mixtes, il n'y a pratiquement aucune de ces épreuves étudiées qui conduisent les participants vers l'action et très peu vers un sentiment de gratitude. Toutefois, il existe un cas d'exception, soit le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti. En se référant au tableau 3, cet événement est interprété comme une épreuve à proximité pour 15 % des répondants (p. ex. : « *j'ai une amie qui travaille là comme travailleuse humanitaire. J'avais peur pour elle* », une femme âgée de 35 ans). De plus, 52 % d'entre eux expriment un sentiment d'indignation (p. ex. : « *situation sans issue. Pauvreté et dénuement du peuple. Régime corrompu, pas d'espoir* », une femme âgée de 55 ans) et 21 % éprouvent un sentiment de gratitude (p. ex. : « *énormément de personnes vont aider ce pays en péril et cela me touche beaucoup* », une femme âgée de 20 ans). Finalement, 9 % des participants s'engagent dans une action individuelle (p. ex. : « *j'ai envoyé des dons et de la nourriture pour aider les sinistrés* », dit un homme âgé de 36 ans). En somme, la classification de Boltanski s'observe à travers cette catastrophe d'envergure qui a causé plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et plus de 1 200 000 sans-abris (Radio-Canada, 2010). L'ampleur du drame, qui a provoqué des émotions et des sentiments d'impuissance ou d'injustice, a peut-être favorisé le repérage de cette classification, à tout le moins chez les cohortes de moins de 40 ans. L'émotion médiatique est réelle avec cette catastrophe humanitaire, c'est-à-dire qu'« elle se rattache aux émotions réelles dans la mesure où la souffrance des malheureux donnée en spectacle est présentée comme réelle, proposée à un mode d'adhésion relevant de la croyance existentielle, son authenticité pouvant faire l'objet d'un jugement » (Boltanski, 1993, p. 221). Ainsi, nous pouvons affirmer que le spectateur canadien, devant l'authenticité de la souffrance des Haïtiens, a éprouvé des émotions réelles qui se sont traduites dans l'expression des topiques de la souffrance des autres.

En conclusion de la discussion, il est pertinent de soulever un biais méthodologique. Le recrutement des participants a démarré quelques jours après les événements tragiques en Haïti. Selon nous, il est fort probable que certains participants ont été influencés par cette catastrophe au moment de répondre au questionnaire de l'étude. Il semble que les cohortes d'âges les plus jeunes ont été davantage influencées, voire impressionnées par l'événement. D'autres études seront nécessaires afin de déterminer, d'une part, si le tremblement de terre en Haïti demeure dans le soi historique des individus et d'autre part, si la classification de Boltanski permet de mettre en lumière les sentiments associés à de nouveaux événements sociohistoriques. D'ailleurs, il serait intéressant que d'autres équipes canadiennes valident cette classification afin de comparer les résultats et d'ainsi améliorer la compréhension du développement du soi historique et, globalement, de la mémoire collective.

Conclusion

La compréhension de la notion d'épreuve, par l'entremise de la classification des sentiments à distance de Boltanski, a permis de mieux comprendre comment les individus s'approprient la souffrance des autres dans leur soi historique. La classification de Boltanski sur la souffrance des autres est pertinente pour l'étude des mémoires collectives dans un contexte sociohistorique de globalisation. En d'autres mots, la souffrance des autres devient une épreuve à distance qui s'intègre dans le corpus de la mémoire collective d'une nation ou de plusieurs pays. Le Québec n'est pas différent des autres sociétés occidentales, car les événements internationaux s'intègrent dans le soi historique des individus, notamment chez les jeunes adultes. L'instantanéité des nouvelles nationales et internationales ainsi que l'importance des médias sociaux influencent certainement les nouvelles manières contemporaines de construire sa conscience historique à partir d'événements et changements sociohistoriques jugés frappants dans (et pour) le monde. Par exemple, d'autres études confirment l'importance de la globalisation chez la mémoire historique des jeunes, notamment considérant l'importance pour eux des événements terroristes du 11 septembre 2001 (Bergeron, 2015; Lalive d'Épinay *et coll.*, 2012). À long terme, la souffrance des autres, véhiculée par les médias sociaux, prendra peut-être beaucoup plus d'« espaces » dans les différentes mémoires collectives.

Remerciements

Ces résultats sont tirés de ma thèse de doctorat en sociologie. J'ai obtenu une bourse d'excellence du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Je tiens à remercier mon directeur de thèse, monsieur Daniel Mercure de l'Université Laval, ainsi que messieurs Christian Lalive d'Épinay et Stefano Cavalli, de l'Université de Genève (responsables de l'étude internationale CEVI).

A propos de l'auteur

Christian Bergeron, Ph.D – Université Laval
Christian.Bergeron.1@ulaval.ca

Références

- Bergeron, C. (2015). *Réception du 11 septembre 2001 au Québec. Persistance des mémoires nationales et émergence de mémoires globalisées. Transatlantica, 1* (à paraître, mai 2015).
- Boltanski, L. (1993). *La souffrance à distance*. Paris : Éditions Métailié.
- Chabbal, J. (2009). L'action publique à l'épreuve des indignations morales. Dans F. Cantelli; M. Roca i Escoda; J. Stavo-Debaugé; L. Pattaroni (dir.), *Sensibilités pragmatiques : enquêter sur l'action publique* (1^{ère} éd., p. 163-178). Bruxelles : Éditions Peter Lang.
- Creswell, J. W. (2003). *Research Design. Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches* (2^e éd.). Thousand Oaks : Sage Publications.

- Deschavanne, É.; Tavoillot, P.-H. (2007). *Philosophie des âges de la vie. Pourquoi grandir? Pourquoi vieillir?* Paris : Bernard Grasset.
- Huberman, M. A.; et Miles, M. B. (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes.* Bruxelles : De Boeck.
- Kaufmann, J.-C. (2004). *L'invention de soi. Une théorie de l'identité.* Paris : Hachette Littératures.
- Lalivé d'Epinay, C.; Concha, V.; Gaston, L.; Guichard, E.; Henriquez, G.; Lynch, G.; et Oddone, M. J. (2012). Mondialisation et mémoires de l'histoire. Une comparaison internationale et intergénérationnelle. Dans R. Bourqia (dir.), *La sociologie et ses frontières. Faits et effets de la mondialisation*, volume I (1^{ère} éd., p. 119-134). Paris : L'Harmattan.
- Mannheim, K. ([1928] 1990). *Le problème des générations.* Paris : Nathan.
- Martuccelli, D. (2006). *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine.* Paris : Armand Colin.
- Martuccelli, D. (2002). *Grammaires de l'individu.* Paris : Éditions Gallimard.
- Radio-Canada (2010). *Le bilan grimpe à 230 000 morts.* En ligne : http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/02/10/004-haiti_bilan.shtml Consulté le 28 septembre 2014.
- Ricœur, P. (2005). Le bon usage des blessures de la mémoire. En ligne : http://www.fondsriceur.fr/uploads/medias/articles_pr/temoin-4.pdf Consulté le 28 septembre 2014.
- Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre.* Paris : Éditions du Seuil.
- Smith, A. ([1759] 2003) *Théorie des sentiments moraux.* Quadrige : Presses Universitaires de France.
- Statistique Canada (2006). *Recensement de 2006.* En ligne : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/index-fra.cfm> Consulté le 28 septembre 2014.

TRUTH-TELLING BY WRONG-DOERS? THE CONSTRUCTION OF AVOWAL IN CANADA'S TRUTH AND RECONCILIATION COMMISSION

Jason Chalmers

University of Alberta

The truth commission has emerged in the last thirty years as a distinct juridical form that views the production of truth as necessary, and in some cases sufficient, for achieving justice. In his history of truth-telling in juridical forms, Michel Foucault conducts a genealogy of avowal (or confession) in western judicial practice; critical to his definition of avowal is that the truth-teller and wrong-doer must be the same individual. In my analysis, I consider avowal in light of a relatively recent judicial innovation: the truth commission. This is carried out through use of Canada's Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission (TRC) as a particular case study. The TRC's emphasis on the testimony of victims rather than perpetrators means that truth-telling and wrong-doing are decoupled in this juridical form, suggesting that avowal is not a function of truth commissions according to Foucault's criteria. Does this mean that truth commissions are not involved in truth production? Or perhaps that they are not a juridical form in the lineage of those examined by Foucault? The truth commission is a juridical form that Foucault was unable to address because it developed after his death. It is possible that the truth commission challenges his core understanding of avowal; however, the truth commission also appears to be consistent with trends that he predicted about the role of truth-telling in the modern judicial system.

Keywords: truth commission; transnational justice; residential schools; avowal/confession.

La commission de la vérité est apparue dans les trente dernières années sous une forme juridique distincte qui voit la production de la vérité comme nécessaire et dans certains cas suffisante pour rendre justice. Dans son histoire sur la vérité et les formes juridiques, Michel Foucault mène une généalogie d'aveux (ou de confessions) dans la pratique juridique occidentale. Ce qui est critique à sa définition d'aveu est que la personne qui dit la vérité et qui agit mal doit être la même. Dans mon analyse, je considère l'aveu à la lumière d'une innovation juridique relativement récente : la commission de la vérité. Ceci est effectué comme étude de cas particulier pour la Commission de la vérité et de la réconciliation relatives aux pensionnats indiens du gouvernement du Canada (CVR). La CVR met l'accent sur le témoignage des victimes et non sur celui des auteurs ce qui signifie que la personne qui dit la vérité et celle qui agit mal sont dissociés dans cette forme juridique, suggérant que l'aveu n'est pas une fonction de la commission de la vérité selon les critères de Foucault. Cela signifie-t-il que les commissions ne sont pas engagées envers la production de la vérité? Ou, peut-être qu'elles ne sont pas une forme juridique dans la même lignée que celles étudiées par Foucault? La commission de la vérité est une forme juridique que Foucault n'a pas été capable de traiter car elle s'est développée après son décès. Il est possible que la commission de la vérité dévie de sa compréhension de base de l'aveu, cependant, la commission de la vérité semble également être cohérente avec les tendances prédites au sujet du rôle de la production de la vérité dans le système juridique moderne.

Mots-clés: commission de la vérité; justice transitionnelle; pensionnats; aveu/confession.

The truth commission has emerged in the last thirty years as a distinct juridical form that sees the production of truth as necessary, and in some cases sufficient, for achieving justice. Although some scholars address the relationship between truth and reconciliation, focusing on whether it is possible to achieve reconciliation via truth (Bachmann, 2010; Clark, 2012; Corntassel and Holder, 2008; Twose, 2010), a more fundamental question is what truth commissions mean when they refer to ‘truth.’ Given the contested territory that ‘truth’ has become in the postmodern era, it is unsurprising that truth commissions define it in different ways, with some actively acknowledging truth as a multiplicity by identifying and documenting several different kinds (Kashyap, 2009; May, 2013; Roosa, 2008). Yet it is difficult to define truth without also considering who has defined it and to whom it belongs. Scholars criticize truth commissions on the grounds that they reproduce existing power relations while doing little to undermine them, the effect of which is that the truth being told is ultimately that of the oppressive state or class (Corntassel and Holder, 2008, French, 2009; Garman, 2006; Macias, 2013); while still critical of truth commissions, others acknowledge that they can convey the truth of victims in ways that reverse oppressive power dynamics (James, 2012). The idea that truth commissions somehow establish truth is an often unquestioned assumption, and it may in fact be the case that there is no correspondence between truth commissions and truth production. McCalpin (2013) suggests that truth commissions do not necessarily produce truth and that some do indeed fail at this ostensibly basic task, and Jeganathan (2010) contends that their dependence on victim testimony means that some commissions ultimately render the inadequate ‘ruins of truth.’

I take these concerns as a starting point for the present discussion by asking how truth is defined in truth commissions and ultimately raising the question of whether truth is produced through their proceedings. To do this, I rely on Michel Foucault’s *Wrong-Doing, Truth-Telling: The Function of Avowal in Justice*, a series of lectures delivered in 1981 – although not fully published in English translation until 2014. In these lectures Foucault conducts a genealogy of avowal as truth-telling in western juridical practice. For Foucault, truth is a product of the power dynamics of the institutions that constitute society; truth is bound to social structures and therefore constructed within a particular socio-historical context. Truth-telling (or veridiction, which includes avowal or confession) is a verbal enunciation in which a subject acknowledges a particular truth as authoritative and thereby recognizes the authority and legitimacy of those social institutions that produce it (Foucault, 2014, p. 19-21). I begin by dissecting Foucault’s definition of avowal to determine the parties necessary for avowal and how each is positioned in relation to the act. I demonstrate that, if avowal is to occur and not some other form of veridiction, it is imperative that the truth-teller and wrong-doer be the same subject. I then consider how this corresponds to the form of veridiction produced by the Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission (TRC) in Canada. A close reading of the TRC mandate reveals that truth-telling and wrong-doing have been decoupled and are consequently enacted by different parties. Does this mean that truth commissions are not juridical forms that operate by means of avowal? By situating truth commissions in Foucault’s genealogy of avowal I hope to demonstrate that they fit genealogically into the history of western justice systems and that, rather than reflecting a theoretical need to separate avowal from truth commission, ostensible contradictions point towards recent shifts in the justice system of which Foucault seems to have foreseen.

Foucault’s definition of ‘avowal’ warrants close attention due to the surprising precision with which it is crafted; here, avowal is framed as a reflexive act. Foucault’s genealogical research addresses various practices – knowledge, discipline, sexuality, among others – as social constructions that are constituted within a particular historical context. Because each practice exists

within a specific place and time, its uses and meanings will vary so greatly that it is nearly impossible to provide a precise and unchanging definition. Accordingly, when Foucault goes to lengths to establish a clearly articulated definition of a practice such as avowal, this definition presumably carries much gravity and warrants close inspection. In *Wrong-Doing, Truth-Telling*, Foucault offers what seems to be a clear, integrated, and painstakingly worded definition of ‘avowal.’ In his succinct definition, Foucault (2014) states:

... That avowal is a verbal act through which the subject affirms who he is, binds himself to this truth, places himself in a relationship of dependence with regard to another, and modifies at the same time his relationship to himself. (p. 17)

This definition frames avowal as a reflexive act through which one acts upon oneself: through the act of avowal one affirms *himself*, binds *himself*, places *himself*, and modifies *himself*. (I retain Foucault’s use of gendered language not just for consistency, but because I suspect it expresses something important about the gendered nature of truth and justice). Although avowal may change one’s relationship to others, this is not because they have acted upon others, rather it is the effect of changing the subject’s relationship to himself. And although the subject can coherently and meaningfully say ‘I avow,’ this does not mean that avowal occurs in an intransitive sense; to avow is a reflexive verb so that when one says ‘I avow’ what is meant is ‘I avow myself.’ For Foucault, avowal cannot be directed towards others nor can it be received from them, as it is defined exclusively as a process through which the subject acts upon himself.

In an expanded definition, Foucault identifies and develops four distinct characteristics of avowal. First, avowal “runs the risk of being costly” and comes at a price to the subject who avows (Foucault, 2014, p.16). The untold thing that the subject avows holds “a great value” for the avower so that, by making it told, they risk losing something important (Foucault, 2014, p.15). The subject cannot avow if he does not pay a certain price for it, and although it is not certain whether he will actually pay the full sum, it is the risk of payment that makes avowal such a serious act. Second, avowal must be voluntary because it is a statement about the avowing subject. Through the act of avowal, the avower “promises to be what he affirms himself to be” (Foucault, 2014, p. 16). Precisely because it affirms something about the subject it must originate with him; avowal that is coerced and therefore not “necessarily free” does not truly originate with the speaker (Foucault, 2014, p. 16). Third, avowal takes place within the context of a power relation. Because avowal requires both an avower as well as a party to acknowledge the avowal, the avower effectively “submits” to the other party and articulates his obedience to the other. Avowal therefore produces or maintains “a power relation that exerts itself on the one who avows.” Avowals are ‘costly’ for this reason: they require one’s submission to another (Foucault, 2014, p. 16-17). Fourth, avowal “ties the subject to what he affirms” and modifies the relationship between the avower and the thing they avow. To avow is to identify with the thing that the subject avows, yet the act of identification “will modify the relationship between the [avower] and his [wrong-doing]”; the avower becomes the act, and in doing so changes their relation to the self as well as that act. This might be perceived as a reversal of fortune or a shift in the trajectory of the subject’s healing process (Foucault, 2014, p. 17). Foucault (2014) uses Greek tragedy as an example to demonstrate how an act of veridiction reveals “the real identity of some hitherto unknown or misknown person” which consequently “reverses the good fortune of the characters and transforms happiness into misery or luck into misfortune” (p. 62).

According to this definition, avowal can only occur if it disadvantages the avower in some way. The first characteristic of avowal is that the avower must experience it as a loss or potential loss; they must pay, concede, or relinquish something they value. The third and fourth characteristics explain that this is because the act of avowal changes the subject's relation to oneself as well as to others, and that this change does not benefit the avowing subject. The avower becomes something different than the person they used to be, and this new identity does not necessarily place them in the sort of privileged position that they may have previously occupied. In fact, it is almost certain to place the subject in a subordinate position because it requires them to submit to the will of another. For the avowing subject, avowal is always a process through which they lose privilege and become disadvantaged, and this precludes the possibility of avowal occurring in contexts where a speaker stands to benefit from the act of veridiction. The subject can enact veridiction that is voluntary and modifies his relationship to himself and others, but if the subject stands to gain from the act—by gaining a dominant position, for example—it cannot be considered avowal. The preposition 'of dependence' in Foucault's (2014) concise definition is therefore crucial because it signifies that veridiction can have a dramatic effect on the subject's fortune but, unless that effect is for the worse, veridiction is not avowal.

Avowal is characterized by a downward turn in the subject's affairs and this is rooted in the notion that avowal acknowledges an act of wrong-doing. The particular acts that are defined as 'wrong' will vary between contexts. The reason for this variation is that 'wrong' is always defined by and within the context of a particular community. In his core examples of Greek literature and Christianity Foucault (2014) shows how 'wrong' has varying definitions within diverse communities. In the literature of Homer and Sophocles, 'wrong' is defined by a community of gods but must be recognized by mortal humans. In fourth and fifth century Christianity, 'wrong' is defined by the subject's religious community and this leads to the strength of an individual's connection to a monastic community depending upon whether or not they have committed a wrong. When a subject commits an act defined as wrong, he effectively undermines the integrity of that community and consequently places himself in a subordinate position to that community. Subordination is therefore a condition that emerges from the act of wrong-doing, while avowal is what acknowledges the wrong-doing and the subject's wilful submission to the community; avowal does not create a subordinate position, but simply recognizes it. Foucault (2014) articulates the communal origins of 'wrong,' and the relationship between wrong-doing and the subject's recognition of wrong-doing, in the sixth Louvain lecture:

So what serves as the foundation of the law is the will of all. And, as a consequence, one of the most frequent and most essential themes in the penal theory of the eighteenth century, but also in contemporary penal theory, is the principle that when someone has committed a crime, he himself punishes himself – through the law to which he is supposed to have consented or that he is supposed to support of his own free will...Why, at bottom, is the avowal there? Not only so that the individual might say, 'Well yes, I committed such and such a crime,' but so that in saying this, he manifests in a way the very principle of the penal law; he takes on the role of the guilty party and recognizes through his avowal the sovereignty both of the law and the tribunal that will punish him and in which he recognizes himself. (p. 207)

If wrong-doing is subject to some kind of penalty issued on behalf of the community or individual who has been wronged—a fine, imprisonment, exile, among others—avowal is confirmation that the subject is willing to pay the price. Avowal therefore requires someone who has transgressed, deviated, or committed a crime, and it is only this type of subject who may avow. Foucault (2014) demonstrates how Oedipus was punished (or rather punished himself) through blindness and exile for the transgressions of murder and incest, and also points to how a fourth century Christian monastic was punished through exile for the transgression of sin. To summarize, avowal can only be enacted by one who has transgressed; avowal can only occur when wrong-doing and truth-telling are united in a single party.

The dual requirement of transgression and reflexivity is articulated in Foucault's (2014) treatment of the modern judicial process that was institutionalized during the medieval period and persisted into the twentieth century (and now twenty-first century, though Foucault did not live long enough to make that analysis) (p. 201-210). This judicial process requires three parties: a victim who has been wronged, an accused who purportedly committed the wrong-doing, and a judge who evaluates the veracity of those claims made by the two other parties. Through the application of various techniques for truth production, the judicial procedure aims to have the judge produce truth based on the examination of the relevant parties. Although avowal from the accused was initially only able to produce a partial truth, by the nineteenth century avowal from the wrong-doer alone was sufficient to produce truth. For Foucault (2014), "avowal by the guilty party has become a fundamental need of the [judicial] system...because the very foundations of the system were put on the table in the case of avowal, and they called for avowal" (p. 209). Avowal is essential in modern judicial procedure and institutions because the entire framework of this system is built upon the act, although it is not just any avowal that is needed but avowal from the accused party. If the accused avows—avowing the crime they committed and the criminal that they are—the judge can be certain that the avowing subject recognizes the truth.

Since Foucault's death, the truth commission has emerged as a juridical form that functions at the national level but is present on the global scale—a juridical form that I propose complicates Foucault's (2014) understanding of veridiction and avowal. Broadly speaking, truth commissions are an approach to transitional justice that tend to be (though not always) established during shifts in state structure from an oppressive or authoritarian regime to a liberal or democratic one. Truth commissions work to address state crimes against state subjects through the involvement of a series of judicial proceedings, institutional reforms, and reparative programs (Hayner, 2011). The explicit purpose of a truth commission is to achieve reconciliation and justice by breaking "the silence about widely known but unspoken truths" of state crimes (Hayner, 2011, p. 20). This is consistent with Foucault's (2014) description of avowal as the "passing from the untold to the told" (p. 15). Proceeding from a series of court cases against the Canadian government by the former students of Indian Residential Schools (IRS), Canada established the Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission (TRC) in 2008, which concluded its hearings in 2014. In the following section, I use truth commissions as a means to illustrate Foucault's (2014) definition of avowal and use the definition to consider the relationship between avowal and the truth and reconciliation process. I take the TRC mandate as the particular discourse with which to conduct my analysis because the mandate for a truth commission "define[s] the truth that will be documented" (Hayner, 2011, p. 75). But before addressing how this mandate defines the actors necessary for the truth-telling process, I first consider power relations in a settler society such as Canada.

Although academics accept that power relations in settler societies cannot be reduced to simple patterns of settler versus native, there is nevertheless a heuristic tendency to classify settler

societies in terms of binary relations. In particular, two dominant binary constructions are relevant to the current analysis: the settler/native pair and the perpetrator/victim pair. The settler/native binary views the settler state as occupied by two distinct socio-cultural groups: the settler class whose ancestors, usually of European origin, migrated to, settled, and colonized the territory during a period of recorded history, and the Indigenous residents of that territory whose ancestors have existed there since prehistoric times. Scholars criticize such frameworks as an extreme oversimplification, noting for example that most territories have experienced multiple waves of migration during both prehistoric and historic times. Additionally, many ‘settlers’ come from families who have lived in a territory for generations, and neither group can be viewed as ethnically or culturally homogenous. Nevertheless, scholars suggest that, because settler societies are widely perceived in popular thought as being characterised by a settler/native binary, the distinction is still a methodologically and theoretically useful one to make (See Stasiulis and Jhappan, 1995; Mbembe, 2001).

The settler/native binary articulates the origin narrative of a settler state, and when paired with a perpetrator/victim binary it exposes a distinct power relation. The perpetrator/victim construction conceives of the perpetrators as an oppressive group that imposes culture on the natives through the process of colonization, with the victims being conceived of as an oppressed group who are socially, culturally, and physically controlled by colonial institutions. This binary is likewise deconstructed by scholars based on the notion that neither group is fully powerful or powerless; members of the oppressive class are oppressed themselves and that oppression is intersectional and stratified. When the two binary patterns are combined it becomes clear that there is a distinct power relation characterizing settler societies: the settlers are the oppressive perpetrators of colonialism and the natives are the oppressed victims. While some theorists accept the settler-perpetrator/native-victim binary as overly simplistic, this model is often used as a heuristic starting point for analysis of power relations in colonial contexts, and this binary continues to regenerate in academic and popular thought (See Stasiulis and Yuval-Davis, 1995).

Power relations in Canadian society, particularly as they relate to the colonial institutions such as IRS and the TRC, are often viewed in terms of a settler/native binary. In *Unsettling the Settler Within*, Regan (2010), a self-identified “non-Indigenous woman [and] colonizer-perpetrator,” develops a pedagogical framework for the decolonization of Canadian history (p. 24). Through examination of the dynamics of IRS and TRC, Regan (2010):

Argue[s] for a truth-telling dialogue that begins with deconstructing our identity and our myths about the history of Indigenous-settler relations. Within the IRS discourse in Canada, the binary oppositions of colonizer/colonized, oppressor/oppressed, and perpetrator/victim have been reinforced in counterproductive ways. (p. 66)

Regan (2010) recognizes that these binaries are not helpful in the truth-telling and reconciliation process and her ultimate goal is to deconstruct and replace them with a model that is less antagonistic. However, Regan (2010) also recognises that this deconstructed framework is idealistic and does not reflect the contemporary situation as oppositional binaries continue to plague colonial thought. The dominant way of thinking about power relations in Canada views society as composed of oppressive settlers and oppressed natives, and this view is reinforced in practice.

In its official mandate, the TRC attempts to deconstruct simplistic understandings of settler societies but ultimately lapses into the settler/native binary. From the outset, the mandate emphasises the complex and nuanced relations of Canadian society by explaining that:

Reconciliation is an ongoing individual and collective process, and will require commitment from all those affected including First Nations, Inuit and Métis former Indian Residential School (IRS) students, their families, communities, religious entities, former school employees, government and the people of Canada. Reconciliation may occur between any of the above groups. (Indian Residential Schools Settlement Agreement [IRSSA], 2006, Principles section).

The history and legacy of IRS cannot be understood in terms of a simple settler/native relationship because each aspect of the binary is composed of many distinct groups and subgroups. Every group has been impacted by residential schools in its own way, so it is possible—and even necessary for the reconciliation process—for each group to engage with multiple others. However, the mandate quickly slips from a nuanced understanding of reconciliation to a simplified framework. Rather than addressing the distinct experiences of the multiple groups involved in the reconciliation process, the mandate emphasises “the unique experiences of First Nations, Inuit, and Métis former IRS students” (IRSSA, 2006, 4. Exercise of Duties section (a)). Indigenous groups are lumped together and imputed with the same ‘unique experience’ that not only fails to address distinctions between these groups, but also ignores the ways that others, particularly non-Indigenous groups, have been impacted by IRS. Ultimately, the TRC resorts to traditional patterns by depending on a distinction “between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.” (IRSSA, 2006, Principles section)

Consistent with binary perceptions of power relations in settler societies, the TRC mandate constructs Indigenous subjects as the victims of the IRS system. A key principle of the TRC is that it takes a ‘victim-centred’ approach to the truth and reconciliation process which should, if one believes the mandate principles, include nearly every individual and group in Canadian society in one way or another. However, the mandate continues to “recognize that ownership over IRS experiences rests with those affected by the Indian Residential School legacy,” suggesting that particular groups have been impacted while other have not (IRSSA, 2006, 10. Events section (A)(i)). By acknowledging “the injustices and harms experienced by Aboriginal people and the need for continued healing” the mandate suggests that it is largely Indigenous people who are impacted by IRS (IRSSA, 2006, 10. Events section (A)(i), emphasis removed). Despite that the mandate attempts to deconstruct binary patterns related to the legacy of IRS, it reduces Indigenous people to a homogenous mass and constructs them as the primary victims of Canada’s colonial legacy.

Although the TRC retroactively acknowledges IRS as a crime and creates Indigenous-victims as the object of that crime, it is prevented from defining the perpetrators. The mandate clearly indicates that the commission is prohibited from the accusation and judgement of perpetrators and that the commissioners must conduct proceedings:

Without making any findings or expressing any conclusion or recommendation, regarding the misconduct of any person, unless such findings or information has already been established through legal proceedings, by admission, or by public disclosure by the individual. Further, the Commission shall not make any

reference in any of its activities or in its report or recommendations to the possible civil or criminal liability of any person or organization, unless such findings or information about the individual or institution has already been established through legal proceedings. (IRSSA, 2006, 2. Establishment, Powers, Duties and Procedures of the Commission section (f)).

In other words, the TRC cannot create criminal subjects. This is significant given that Foucault (2014) suggests “by introducing the avowing subject, it was no doubt believed that it could bring about the fortunate coincidence between the author of the crime and the subject who had to account for it” (p. 200). It is within the criminal that subjectivity, wrong-doing, and avowal are unified. Although the mandate explicitly prevents the TRC from identifying the criminal(s) responsible for the crime of IRS, the binary logic of the mandate directs the interpreter towards the culpable party; by reinforcing the native/settler binary and constructing the native as a victim, the implication is that Canada’s settler community constitute the perpetrators. On a political level, prohibiting accusation obviously prevents the TRC from attributing guilt to government institutions and officials that might later have implications in federal or international courts. On the judicial level, this means that there is no accused party to be interrogated, judged, or to avow to the crime. The TRC does not deny the existence of a criminal, but is prevented from creating a criminal subject who can identify himself and speak his own truth.

In the absence of an avowing subject, the task of veridiction is left to the Indigenous-victim. One of the primary activities of the TRC is ‘statement taking/truth sharing’ whereby the commission “receive[s] statements and documents from former students, their families, community and all other interested participants” (2006, Terms of Reference 2a). Through this documentation, the TRC “creat[es] a record or statement of...truths, insights and recommendations” which it then institutionalizes via “historical research and report[s], national events, and...the research centre” (IRSSA, 2006, 10. Events section (B)(d)). In short, the ‘statement taking/truth sharing’ process allows the Indigenous community to provide testimonies about the impact of residential schools which are then documented as ‘truths’ and integrated into educational, memorial, and political institutions. Because the TRC may not identify perpetrators to speak and be judged, it is up to the victims to recognize the truth that the TRC produces about the crime of residential schools.

To reframe the discussion in Foucauldian terms, the TRC is a modern juridical institution much like others in that it produces truth and uses veridiction to produce subjects who recognize it, except that truth-telling and wrong-doing have been decoupled in a substantial way. Like other judicial procedures, the TRC acknowledges a wronged victim, a perpetrator who has committed a wrong-doing, and a judge responsible for handling truth claims. Under the assumption that the IRS system was an act of wrong-doing, Indigenous people are considered to be the victims (not just former students but their entire communities), and non-Indigenous settlers are the perpetrators.; the commission is the judicial power responsible for extracting, documenting, and institutionalizing truth statements. However, settlers are not the accused party in a the modern juridical conceptualization because, while they are implicitly recognized as criminals, they are not formally accused of any wrong-doing; they lack any formal accusation to avow. This does not mean that avowal—or truth-telling, at least—is any less central to the activities of the TRC; the production of truth through an avowing subject is its *raise d’être*, but it is formally prohibited from producing truths through the avowal of an accused party. In contrast to the judicial models presented by Foucault, the avowing subject is the victim of a wrong-doing, not the perpetrator, and therefore

does not necessarily risk anything through the truth-telling process; in the TRC, wrong-doing and truth-telling are not enacted by the same person as Foucault's (2014) definition of avowal suggests.

I suggest a few possibilities to explain this discrepancy, although the possibilities I offer are neither exhaustive nor mutually exclusive. One possibility is that the TRC does not actually produce truth. If the juridical process does indeed require that the one who avows must be the transgressor, as Foucault suggests, then any veridiction delivered by a victim does not constitute avowal; in this case, testimonies given by victims of IRS do not constitute avowal—they are not truth-telling in the juridical sense. But the TRC model is based on the premise that, through the documentation and institutionalization of testimonies, its function is veridiction—what Foucault calls to as 'truth-telling' and the TRC refers to as 'truth sharing.' However, just because the TRC claims to produce truth does not necessarily mean that this is the case, and truth may not be central to the truth and reconciliation process. This complicates the way we consider truth commissions. Rather than considering how truth is formulated and whose truth is told, it may be more useful to consider whether 'truth' is a meaningful idea and, if so, what makes it intelligible. Is the judicial system transforming into an institution where concepts of truth and avowal are no longer relevant or meaningful? What does this mean for a 'regime of truth' in Canadian society?

Another possibility is that the TRC, and truth commissions in general, reflect a shift in how avowal functions in juridical practice. In his concluding lecture from *Wrong-Doing, Truth-Telling*, Foucault (2014) briefly addresses the function of avowal in juridical systems since the nineteenth century. Modern technologies and knowledges have made it possible to conceive of a crime without reason or responsibility—crimes where the 'criminal subject' is pathologically deviant and therefore cannot avow, or the case of civil liability in which there is no criminal party. The impact of this is "so paradoxical that [it has] unsettled in part the penal machine that we now know, or at least introduced a series of impasses that, I believe, we are far from overcoming" (Foucault, 2014, p. 200). Juridical institutions have been built on the concept of avowal, but other modern institutions have since undermined the meaning of avowal. Seeing it as both necessary and meaningless, juridical procedure is confused by avowal and does not know how to integrate it into the modern system. The function of avowal in truth commissions may reflect this confusion; there may not be a criminal to avow but there is still a victim, so perhaps it is the victim who must become the avowing subject. Shifting the responsibility of avowal from the wrong-doer to the victim may be a way for the juridical system to cope with changes in technology and knowledge.

I will avoid claiming that any particular interpretation of the inconsistencies is correct because it is more interesting for both reader and writer to be left without closure; each interpretation has value depending on one's perspective. Concluding that Foucault's (2014) definition of avowal is inaccurate, or that my interpretation is incorrect, may be necessary for a positivist researcher in need of a clearly defined model, but does not have much value for one following the Foucauldian tradition. Questioning whether truth commissions actually produce truth is a more provocative question that may be useful for the political activist interested in critiquing such institutions. Suggesting that truth commissions reflect a shift in the function of avowal is perhaps most consistent with a Foucauldian approach, and leaves the door open for an array of other questions concerning truth commissions and contemporary juridical practice. After all, my analysis focuses on a very specific piece of discourse that established the framework for the TRC but does not address the larger context in which the commission operates; much has occurred in the TRC since the mandate was issued in 2006 and I have been unable to address such developments in my analysis. It is likely that exploration of the technologies and knowledges that constitute the

wider context will provide further insights about truth commissions as a form of restorative justice and avowal in contemporary judicial process.

About the author

Jason Chalmers is a PhD student in the department of Sociology at the University of Alberta. He can be reached at chalmers@ualberta.ca

References

- Bachmann, K. (2010). Do truth commissions make a difference? When and how truth commissions contribute to reconciliation. *Review of International Affairs*, 61, 71-100.
- Clark, J. (2012). Reconciliation via truth? A study of South Africa's TRC. *Journal of Human Rights*, 11, 189-209.
- Corntassel, J., & Holder, C. (2008). Who's sorry now? Government apologies, truth commissions, and Indigenous self-determination in Australia, Canada, Guatemala, and Peru. *Human Rights Review*, 9, 465-89.
- Foucault, M. (2014). *Wrong-doing, truth-telling: the function of avowal in justice*. F. Bion and B. Harcourt (Eds.). (S. Sawyer, Trans.). Chicago: University of Chicago Press.
- French, B. (2009). Technologies of telling: discourse, transparency, and erasure in Guatemalan truth commission testimony. *Journal of Human Rights*, 8, 92-109.
- Garman, A. (2006). Confession and public life in post-apartheid South Africa: a Foucauldian reading of Antjie Krog's *Country of My Skull*. *Journal of Literary Studies*, 22(3), 322-44.
- Hayner, P. (2011). *Unspeakable truths: transitional justice and the challenge of truth commissions* (2nd ed.). New York: Routledge.
- Indian Residential Schools Settlement Agreement [IRSSA] (2006). *Schedule "N": Mandate for the truth and reconciliation commission*. Available at: http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/pdfs/SCHEDULE_N_EN.pdf
- James, M. (2012). A carnival of truth? Knowledge, ignorance and the Canadian truth and reconciliation commission. *International Journal of Transitional Justice*, 6(2), 182-204.
- Jeganathan, P. (2010). In the ruins of truth: the work of melancholia and acts of memory. *Inter-Asia Cultural Studies*, 11(1), 6-20.

- Kashyap, R. (2009). Narrative and truth: a feminist critique of the South African truth and reconciliation commission. *Contemporary Justice Review*, 12(4), 449-687.
- Macias, T. (2013). 'Tortured bodies': the biopolitics of torture and truth in Chile. *International Journal of Human Rights*, 17(1), 113-32.
- May, R. (2013). 'Truth' and truth commissions in Latin America. *Investigación y Desarrollo*, 21(2), 494-512.
- Mbembe, A. (2001). *On the postcolony*. Berkeley: University of California Press.
- McCalpin, J. (2013). Written into amnesia? The truth and reconciliation commission of Grenada. *Social and Economic Studies*, 62(3/4), 113-40.
- Regan, P. (2010). *Unsettling the settler within: Indian Residential Schools, truth telling, and reconciliation in Canada*. Vancouver: UBC Press.
- Roosa, J. (2008). How does a truth commission find out what the truth is? The case of East Timor's CAVR. *Pacific Affairs*, 80(4), 569-80.
- Stasiulis, D., & Yuval-Davis, N. (1995). Introduction: Beyond dichotomies – gender, race, ethnicity and class in settler societies. In D. Stasiulis & N. Yuval-Davis (Eds.), *Unsettling settler societies: articulations of gender, race, ethnicity and class* (pp. 1-38). London: Sage Publications.
- Stasiulis, D., & Jhappan, R. (1995). The fractious politics of a settler society: Canada. In D. Stasiulis & N. Yuval-Davis (Eds.), *Unsettling settler societies: articulations of gender, race, ethnicity and class* (pp. 95-131). London: Sage Publications.
- Twose, G. (2010). Going beyond truth in reconciliation. *Review of International Affairs*, 61, 41-70.

LES CLIENTS DES SERVICES D'ESCORTE TELS QUE PERÇUS PAR DES FEMMES OFFRANTS CES SERVICES

Jacqueline Comte
Université Laval

La discussion de projets de loi criminalisant l'achat des services sexuels constitue un sujet brûlant d'actualité dans plusieurs pays. Le Canada vient d'adopter une telle loi. Pourtant, un bon nombre d'études indiquent que la plupart des clients agissent de manière civilisée envers la personne travailleuse du sexe, et que seule une infime minorité de clients présentent des comportements violents. Interviewant 16 femmes offrant des services d'escorte quant à leur expérience de sexualité dans le cadre du travail, celles-ci ont beaucoup discuté des besoins qu'elles percevaient chez leurs clients, de même que des attitudes de ces derniers envers elles. Les participantes décrivent ceux-ci comme étant généralement respectueux, la plupart recherchant un contact chaleureux avec elles et agissant en conséquence. En outre, les clients qui ne recherchent qu'une expérience sexuelle tendent à être également respectueux envers l'escorte. Par contre, certains clients présentent une attitude ou un comportement désagréable. Quelques participantes ont également eu affaire à un client violent au cours de leur parcours comme escorte. La plupart des participantes étaient en mesure de choisir leurs clients, ce qui leur a permis de surtout rencontrer des clients aimables et qui, à l'occasion, leur procure également du plaisir sexuel. Par contre, les participantes plus vulnérables et moins capables de choisir et de maintenir leurs limites ont rencontré plus de clients désagréables ou agressifs.

Mots-clés: Travail du sexe; client; comportement; intimité; violence.

The discussion of bills criminalizing the purchase of sexual services is a very topical subject in many countries, and Canada has just passed such legislation. However, many studies indicate that most clients act in a civilized manner towards a sex worker, whereas only a tiny minority exhibits violent behavior. In the course of interviewing 16 women offering escort services about their sexual experience in the context of their work, the participants talked a lot about the needs they sense their clients have as well as their clients' attitude towards them. They described their clients as polite for the most part, with the majority seeking a warm contact with them and acting accordingly. In addition, those clients who are only looking for a sexual encounter tend to be equally respectful towards the escort. By contrast, certain clients exhibit a bad attitude or rude behavior. Some participants also had to deal with a violent client during their career as escorts. Most of them were able to choose their clients, allowing them to meet nice ones who occasionally give them sexual pleasure too. On the other hand, those participants who are more vulnerable and less able to choose and maintain their limits have met more unpleasant or aggressive clients.

Keywords: sex workers; clients; behavior; intimacy; violence.

Une criminalisation des clients?

Un mouvement abolitionniste exigeant la criminalisation des clients se fait de plus en plus entendre dans le monde politique de plusieurs pays occidentaux. Au Canada, lors des débats entourant le projet de loi du gouvernement conservateur concernant le travail du sexe, ce mouvement a été représenté par la *Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution*, un regroupement canadien de sept organismes. Selon ceux-ci, la prostitution ne peut en aucune manière être considérée comme un travail légitime puisqu'elle constitue une violence envers les femmes en les réduisant à l'état d'objets destinés à être économiquement et sexuellement exploités par les hommes. De plus, étant violence, la prostitution entraîne dans son sillon tous les autres types de violence dont les hommes sont capables. Il est donc inconcevable, toujours selon la coalition, qu'une femme puisse consentir à se prostituer car personne n'accepterait de plein gré d'être brutalisée à chaque jour tout en se sachant constamment à risque d'être tuée par un souteneur ou un client. La prostitution exploitant les femmes et les enfants, elle est intrinsèquement liée à la traite des femmes et des enfants pour fins d'exploitation sexuelle et c'est seulement en abolissant la prostitution qu'on pourra éliminer cette traite. Par ailleurs, la prostitution existe parce qu'il y a une demande de la part d'hommes « prostitués », c'est-à-dire de clients qui prostituent la femme en l'utilisant pour satisfaire leurs propres pulsions sexuelles, usant dans un même temps de coercition et de violence. Criminaliser les clients réduirait la demande et serait un bon pas dans la direction de l'idéal de disparition de la prostitution, laquelle est nécessaire afin de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes. (Barry, 1979, 1995; Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution, 2013; Dworkin, 1979, 1993; Farley & Barkan, 1998; Farley, Cotton, Lynne, Zumbeck, Spiwak, Reyes, Alvarez & Sezgin, 2004; Farley, 2003, 2004, 2005; Farley, Bindel & Golding, 2009; Hugues, 2005; Jeffreys, 1997, 2008, 2009; MacKinnon, 1985; Poulin, 2004; Raphael & Shapiro, 2002, 2004; Raymond, 2003, 2004). Forte de ce discours, la Suède, la Norvège et l'Islande ont ainsi criminalisé les clients en argumentant que les femmes prostituées sont nécessairement victimes de ces derniers (Waltman, 2011). Suivant cet exemple, des politiciens et politiciennes d'autres pays, dont la France, l'Angleterre et l'Allemagne, tentent de faire adopter des lois semblables. La Chambre des Communes et le Sénat du Canada, de leur côté, ont voté en novembre 2014 une « Loi sur la protection des collectivités et des personnes exploitées » (C-36), laquelle criminalise les clients. Ce mouvement grandissant de criminalisation des clients pose la question de *qui est ce client, au juste?* Il devient donc important de disposer de données empiriques solides sur le client porté maintenant à l'avant-scène. Cet article vise dès lors à ajouter aux données existantes, lesquelles décrivent le client de manière beaucoup plus nuancée que ne le font les écrits abolitionnistes.

Les données empiriques sur les clients se multiplient

Depuis une quinzaine d'années, de plus en plus d'études s'intéressent aux clients, à leurs motivations à acheter des services sexuels et à leurs attitudes face aux travailleuses du sexe (par ex., Bernstein, 2007; Di Nicola, Cauduro, Lombardi, & Ruspini, 2009; Holt & Blevins, 2007; Jeffrey & MacDonald, 2006; Jordan, 1997; Joseph & Black, 2012; Katsulis, 2010; Kinnell, 2006; Klein, Kennedy, & Gorzalka, 2009; Lowman & Atchison, 2006; Milrod & Weitzer, 2012; Milrod & Monto, 2012; Monto, 2000a, 2000b, 2004, 2010; Monto & Hotaling, 2001; Orchard, Farr, Macphail, Wender, & Young, D. 2013; Pitts, Smith, Grierson, O'Brien, & Misson, 2004; Prasad, 1999; Sanders, 2008; Sharp & Earle, 2002; Xantidis & McCabe, 2000). La plupart de ces travaux

indiquent qu'en regard des données sociodémographiques, les clients ne sont nullement différents des non-consommateurs de services sexuels. Les travaux de Monto et de ses collaborateurs (Monto, 2000a, 2000b, 2004, 2010; Monto & Hotaling, 2001; Monto & McRee, 2005; Monto & Milrod, 2013) ont, quant à eux, identifié de petites différences, « en degré et non en qualité » (Monto & McRee, 2005, p. 505, ma traduction) entre les hommes arrêtés alors qu'ils tentaient d'obtenir les services d'une prostituée de rue et les hommes d'un échantillon national. D'une part, les clients arrêtés sont proportionnellement plus souvent célibataires ou moins heureux dans leur mariage et, d'autre part, ils présentent plus souvent des attitudes sexuelles plus libérales.

Une personne peut avoir recours aux services sexuels tarifés pour différentes raisons, lesquelles peuvent se regrouper en deux grandes catégories de motivations. Certains clients sont en quête de variété et recherchent d'abord et avant tout l'excitation sexuelle ou la satisfaction d'un fantasme; ils tendront ainsi à voir une travailleuse du sexe différente à chaque rencontre. D'autres, par contre, préfèrent rencontrer toujours la même – ou les mêmes – travailleuses du sexe et construire avec elles une relation de nature assez semblable à ce qui se passe avec une maîtresse. Ils préfèrent la familiarité et la sécurité émotionnelle et sexuelle d'un lien nourri dans une continuité, et veulent une relation partageant plusieurs caractéristiques avec celle pouvant se développer dans une relation romantique conventionnelle. Ils recherchent un lien d'intimité interpersonnelle et émotionnelle avec la travailleuse du sexe, à travers lequel la sexualité a la possibilité de s'exprimer par le biais d'un échange de plaisirs conduisant à une satisfaction sexuelle mutuelle. Le lien d'intimité se construit en outre à travers l'échange réciproque d'informations personnelles sur sa vie, la conversation et l'échange d'idées, lequel partage se fait pendant les rencontres, mais aussi, dans certains cas, entre les visites par le biais de courriels ou d'appels téléphoniques. Le lien affectif est ainsi ressenti comme un véritable lien d'amitié, lequel demeure toutefois généralement circonscrit à la nature professionnelle de la relation (Clouet, 2008; Lucas, 2005; Jeffrey & Macdonald, 2006; Lever & Dolnick, 2010; Milrod & Monto, 2012; Milrod & Weitzer, 2012; Sanders, 2008; Welzer-Lang, Barbosa, & Mathieu, 1994). Bernstein (2007, 2013) a proposé le terme *authenticité limitée* « *bounded authenticity* » afin de rendre compte de ce lien qui se construit entre le client et l'escorte qui le reçoit.

Quelle que soit la motivation première (excitation sexuelle pure ou désir d'intimité émotionnelle à travers un échange sexuel), il semble que la plupart des clients perçoivent le sexe tarifé, « non pas comme une pratique *compensatoire*, [...] ni même comme une *substitution* pour [l']absence [de sexe], mais plutôt comme un choix souvent préférable » (Serughetti, 2012, p.45; ma traduction, italiques originaux). Ils apprécient pouvoir compter sur une entente claire concernant la nature de la rencontre, ainsi que sur le fait que la relation, étant professionnelle et payée, puisse ne pas déborder dans la vie personnelle (Bernstein, 2013; Prasad, 1999). Joseph & Black (2012) ont également noté, à la suite d'une étude quantitative des profils de clients, que « la marchandisation du sexe n'est pas inextricablement liée à des perceptions négatives envers les femmes [et qu'il nous faut] déconstruire le lien essentialiste entre la consommation du travail du sexe et le désir qu'aurait ces hommes d'exercer une domination sur les femmes » (p. 503, ma traduction) puisque ce ne sont pas tous les clients qui présentent une attitude inacceptable envers les travailleuses du sexe. Au contraire, la très grande majorité des clients agissent correctement vis-à-vis de celles-ci et la violence subie par les travailleuses du sexe est le fait d'un très petit nombre d'hommes violents (Kinnell, 2006; Klein et al, 2009; Jeffrey & MacDonald, 2006; Lowman & Atchison, 2006; Monto, 2000b, 2004, 2010; Oerton & Phoenix, 2001; Parent & Bruckert, 2005; Sanders, 2008). Il arrive

toutefois que des clients, par ailleurs non violents, adoptent un comportement agressif en réaction à un comportement vicтимisant de la part de la travailleuse du sexe, celle-ci ne donnant pas le service pour lequel elle s'est fait payer ou lui volant un bien. Holt & Blevins (2007), Jeffrey & MacDonald (2006) et Jordan (1997) ont également mentionné la présence, dans le travail du sexe, de situations d'exploitation ou de comportement violent de la part de certaines personnes travailleuses du sexe envers des clients. Selon Lowman & Atchison (2006), la violence a donc cours des deux côtés et elle se nourrit de la violence subie.

Notre étude

Cet article prend appui sur des données que nous avons colligées dans le cadre d'une recherche dont le but était de comprendre comment s'organise et se construit l'expérience de sexualité chez des travailleuses du sexe. Nous avons rencontré 16 femmes offrant ou ayant offert des services d'escorte dans le cadre de deux entrevues semi-dirigées d'environ 90 minutes chacune, afin d'explorer cette expérience en profondeur. Invitées à témoigner de leur expérience de la sexualité avec les clients, les participantes ont également discuté de la perception qu'elles avaient des attitudes et des besoins de leurs clients. Ce sont ces résultats que nous présentons dans le cadre de cet article.

Notre échantillonnage en est un dit « boule de neige ». Les premières entrevues ont été réalisées avec des membres de l'organisme *Stella* situé à Montréal, ou de l'organisme *Projet Intervention Prostitution Québec* situé à Québec, et ces premières participantes ont parlé de notre recherche à leurs collègues, les invitant à participer. Nous avons également contacté des escortes et des agences d'escorte s'annonçant sur des sites internet. Toutefois, nous n'avons obtenu aucune réponse de leur part. Considérant le nombre assez élevé de sollicitations, le taux de participation s'avère très faible, ce qui s'explique par le sujet de l'étude (l'expérience de sexualité) et la demande de participer à deux entrevues. Ainsi, nous avons surtout rencontré des femmes à l'aise d'offrir des services d'escorte et à l'aise de parler de leur sexualité. Nous avons entrepris l'analyse des données à l'aide de la méthodologie de théorisation ancrée, de manière à demeurer le plus près possible des données recueillies.

Les participantes étaient âgées de 21 à 54 ans au moment de l'entrevue. Trois d'entre elles ont fait leurs débuts dans le travail du sexe alors qu'elles étaient encore mineures, les autres participantes étant âgées de 18 à 45 ans, pour une moyenne d'âge d'entrée de 24 ans. Elles avaient de 1 an à 16 ans d'expérience dans le travail du sexe, pour une moyenne de 6,9 ans et de 3 mois à 16 ans d'expérience dans l'offre de services d'escorte, pour une moyenne de 4,6 ans. Deux ont quitté l'industrie du sexe parce qu'elles étaient en couple, et une autre parce qu'elle avait obtenu une bourse d'études. Seules deux des participantes, alors mineures, n'avaient pas complété leur scolarité secondaire et ne possédaient aucune expérience de travail antérieure à l'entrée dans l'industrie du sexe. La moitié possédait en outre un diplôme d'études collégiales et quelques-unes étudiaient à l'université. Considérant leur besoin d'un emploi rémunérateur et différentes possibilités s'offrant à elles, la moitié d'entre elles ont choisi d'entrer dans l'industrie du sexe afin d'explorer certains aspects de leur sexualité, alors que, pour deux autres, c'est le plaisir de rencontrer et de connaître différentes personnes dans leur intimité qui a été l'élément motivateur. Par contre, pour un autre tiers des participantes, le travail du sexe est vécu de façon ambivalente, car il est à la fois source de gratifications (se sentir belle et valorisée) et source de malaises (se sentir honteuse de s'engager

dans une prestation de sexualité rémunérée). Quant à leur parcours dans l'industrie du sexe, la moitié des participantes ont commencé par la danse ou le massage érotique, et plus du tiers ont acquis de l'expérience dans plus de deux types de travail du sexe. En outre, 14 participantes sur 16 ont offert des services d'escorte en tant qu'indépendantes, 10 d'entre elles ayant d'abord travaillé dans des agences pour continuer ensuite en gérant elles-mêmes leurs activités. Il s'agit donc d'un échantillon regroupant essentiellement des femmes provenant de la classe moyenne et possédant des ressources personnelles qui leur auraient permis d'occuper un emploi dans un autre secteur économique, si elles l'avaient souhaité (Comte, à paraître).

Des résultats qui démystifient l'image du client

a) La quête de services comme réponse à des besoins sexuels et d'intimité affective

Ainsi que l'expliquent nos participantes, les hommes ayant recours à leurs services d'escorte s'attendent à ce qu'elles répondent à certains de leurs besoins ou désirs sexuels mais, souvent, ils espèrent également combler certains de leurs besoins affectifs. Parfois même, le client donne la priorité aux besoins affectifs, l'activité sexuelle apparaissant alors comme une justification à la rencontre. Par ailleurs, les clients se trouvent dans une grande variété de situations quant à leur statut de couple; ainsi existe-il une variété de raisons sous-jacentes à la quête de services. Chez les célibataires, certains sont simplement trop timides et ne parviennent pas à entrer en relation avec une femme, quelques-uns sont handicapés physiquement et sont par conséquent très peu attirants, d'autres ont pleinement confiance en eux et passablement de « *sex appeal* » mais préfèrent demeurer célibataires, alors que d'autres encore cherchent à combler un peu du vide vécu entre deux relations. Chez les hommes en couple, il y a ceux dont le couple va mal, ceux qui aiment leur conjointe mais ne peuvent pas avoir des activités sexuelles avec elle soit parce qu'elle ne les souhaite pas ou parce qu'elle est malade et, finalement, il y a ceux qui aiment leur femme et ont une sexualité intéressante avec elle mais qui souhaitent une diversité. Ainsi, certains ont recours aux services d'escorte afin de combler un manque, alors que, pour d'autres, il s'agit surtout de vivre un bon moment en agréable compagnie. Quant à l'échange sexuel lui-même, il peut être unilatéral, le client souhaitant que l'escorte prenne la rencontre en charge de manière à ce qu'il puisse s'abandonner à ses bons soins, heureux de n'avoir rien à faire. Il peut également se présenter comme un désir de partage, dans lequel le client souhaite tout autant donner du plaisir sexuel à sa partenaire du moment qu'à en recevoir. Plusieurs clients, surtout parmi les plus de 40 ans, savent – ou croient savoir – donner un cunnilingus et sont heureux lorsque l'escorte en retire plaisir et orgasmes, leur propre plaisir étant subordonné à celui de la partenaire.

De l'avis répété de plusieurs participantes, la plupart des clients sont des hommes ayant besoin d'intimité affective. Ils ont besoin de tendresse, de se faire toucher, de se confier à quelqu'un qui les écoute, de vivre un moment d'intimité avec une autre personne, de se sentir aimés pour ce qu'ils sont et valorisés. C'est donc dans un état de grande sensibilité et de grande vulnérabilité qu'ils s'ouvrent à l'escorte. Chez eux, le sexuel prend une place limitée dans la rencontre. Ils ont certes besoin d'un moment d'intimité sexuelle et d'un relâchement des tensions, mais, le plus souvent, les activités sexuelles ne durent que de 5 à 15 minutes dans une rencontre d'une heure. Le reste du temps est consacré à un échange verbal dans lequel ils « ouvrent leur cœur » et se permettent de raconter leurs inquiétudes dans un espace où ils s'attendent à être entendus sans être jugés, ou encore

partagent leur expérience de vie tout en invitant l'escorte à partager également la sienne. Ils veulent une « *girl friend experience* », c'est-à-dire une rencontre qui ressemble à ce qu'ils pourraient vivre avec une petite amie de cœur. Lorsque l'escorte offre un tel espace de partage de moments d'intimité (ce qui est le cas de plus de la moitié des participantes), ces clients reviennent régulièrement la voir, construisant ainsi un lien d'amitié durable dans le temps, bien qu'à l'intérieur des limites inhérentes à la nature professionnelle de la relation.

Par ailleurs, certains clients viennent voir une escorte « pour la baise » et ne souhaitent pas prendre du temps pour échanger verbalement. Évitant d'emblée ce genre de rencontre, Candy et Gaëlle ont été agréablement surprises lorsqu'elles ont eu de tels clients, car, dans chaque cas, ceux-ci se sont montrés respectueux. Bien que l'échange ait été seulement sexuel, le client était attentif à la personne de l'escorte et avait son bien-être à cœur. Une telle attitude respectueuse de la part du client dans les cas où celui-ci souhaite une rencontre axée sur le sexe dans un échange verbal réduit au minimum, a également été rapportée comme habituelle par la plupart des participantes. Néanmoins, dans d'autres cas moins fréquents, le client veut du sexe très intense sur un mode « *rough* » et plus « animal », ou encore une pénétration qui s'éternise sur presque toute l'heure. Son désir d'une sexualité intense l'amène à oublier que l'escorte peut ne pas avoir l'énergie et la capacité de soutenir le rythme, à oublier que le geste si excitant en fantasme (gorge profonde ou pénétration en coup de bélier, par exemple) est, en fait, très inconfortable, voire même douloureux, dans la réalité (Anna, Dona).

Noémi, de son côté, s'est spécialisée dans l'offre d'une « *porn star experience* », ce qui lui permet de répondre à cette demande de sexualité plus « *hard core* » qu'ont certains clients, sans se sentir dévalorisée. Tout ce que l'on voit dans le film porno est alors offert au client, dans l'ordre du raisonnable et avec l'exigence du port du condom pour la pénétration vaginale ou anale. Il s'agit donc de « baisers, caresses, masturbation, fellation, cunnilingus, relation vaginale protégée, relation anale protégée, anilinctus, *deep throat*, *cumshot* facial, *soft* domination, *soft* soumission, *spanking*, *gagging...* ». Noémi voit en outre à se préparer (dilatation anale), avant la rencontre, afin d'être en mesure de recevoir la pénétration anale qui peut parfois être faite sans interruption et très sauvagement. Il est à noter que le tarif de ce type de service est de deux à trois fois celui d'une rencontre régulière et que Noémi trouve un véritable plaisir à performer ce jeu théâtral de la *porn star*.

Finalement, un nombre non négligeable de clients rencontrent une escorte afin de jouer un fantasme sexuel autre que pornographique, car ils ne peuvent le faire avec leur partenaire, soit parce que cela ne s'y prête pas ou encore parce que celle-ci ne partage pas le fantasme en question. Quelques participantes se sont spécialisées dans les demandes de fétichisme et de domination et reçoivent ce type de client. Les autres participantes rapportent avoir parfois reçu des demandes de jeu de rôle, soulignant que ces demandes sont souvent faites dans le plus grand respect de la travailleuse du sexe. Certaines acceptent de répondre à la demande et d'autres non. Gaëlle estime « fantastique » cette possibilité qui lui est ainsi offerte d'entrer dans l'univers de personnes ayant des fantasmes différents des siens et d'explorer divers rôles, allant de celui où elle personnifie une secrétaire à celui où elle insulte le client en l'obligeant à « être un bol de toilette » et en lui urinant dans la bouche. Quelques expériences avec une personne fétichiste l'ont par ailleurs amenée à prendre conscience de la beauté et de l'érotisme du pied. C'est donc avec enthousiasme qu'elle en remercie le client, tout en soulignant qu'elle n'est elle-même toutefois pas devenue fétichiste pour autant.

Maryse et Irina ont, chacune de leur côté, rapporté quelques situations où un client voulait jouer un scénario dans lequel ce dernier insulte l'escorte lors de l'acte sexuel. À chaque fois, celui-ci a expliqué par avance ce qu'il souhaitait faire et a demandé l'assentiment de la travailleuse. Après la rencontre, le client s'est confondu en excuses, soulignant qu'il ne s'agissait que d'un scénario et non pas de ce qu'il pensait vraiment d'elle comme personne ou comme travailleuse. Parce qu'elles avaient été prévenues et qu'elles avaient accepté de jouer le scénario, elles ne se sont pas senties diminuées par un tel jeu de rôle.

Dans d'autres situations, toutefois, le client impose son fantasme à l'escorte, amenant celle-ci à se sentir mal à l'aise ou agressée. Par exemple, Heidi a connu quelques clients qui, par leur manière d'agir en la traitant de « pute » avec des « Avoue-le, tu aimes ça mon argent! », l'ont amenée à se sentir objet sexuel. Pour Évelyn, ce fut un client qui s'est mis à la malmener, croyant, semble-t-il, qu'elle appréciait les activités sado-masochistes; il a toutefois arrêté quand elle lui a dit qu'elle n'aimait vraiment pas ça. Quelques participantes ont rencontré un client leur demandant, au contraire, de prendre un rôle de dominante, mais sans l'avoir annoncé d'avance. Celles qui sont à l'aise de jouer ce rôle n'ont pas eu de difficulté. Par contre, les autres se sont senties mal à l'aise ou incompetentes face à cette demande imprévue. Océane, de son côté, a reçu un client qui lui a demandé d'avoir des activités sexuelles avec son chien à elle. Même si elle a refusé catégoriquement, cela l'a bouleversée pendant longtemps, d'autant plus que le client la harcelait en la rappelant régulièrement dans le but d'obtenir la satisfaction de son fantasme. Elle n'a finalement pu s'en débarrasser qu'en acceptant de le voir (chez elle) pour 200\$. Après qu'il ait payé, elle lui a réitéré son refus d'avoir quoi que ce soit de sexuel avec son chien et lui a dit qu'elle ne voulait plus jamais le revoir chez elle. Il a finalement compris et est reparti sans chercher à la violenter.

Plusieurs participantes ont remarqué qu'une majorité de clients sont tout autant intéressés et attirés par leur personnalité que par leurs attributs physiques, et que pour faire de l'escorte, il n'est pas nécessaire de se conformer à un modèle prédéfini et stéréotypé. Ainsi, Béatrice raconte comment un client « n'en revient pas » de l'aimer, alors qu'elle n'est pas du tout physiquement de son genre. Irina, qui a 45 ans et un « corps de fermière » en forme, est convaincue que ses clients viennent la voir pour sa personnalité et non pas pour sa beauté. Anna a remarqué qu'une de ses collègues avec qui elle fait des duos, maintient une bonne clientèle alors qu'elle ne prend pas soin de sa coiffure, arrivant « toute couettée » chez le client, et qu'elle ne se rase ni les jambes ni les aisselles. Dans le même sens, Dona fait remarquer qu'une escorte moins jolie, mais qui possède à la fois beauté intérieure, charisme, intelligence et capacité de soutenir une conversation intéressante, réussira mieux à construire et maintenir une bonne clientèle qu'une femme très belle, mais qui ne possède pas ces qualités. Maryse, de son côté, ne se maquille jamais; ce qui ne l'empêche pas d'avoir sa clientèle tout autant dans la danse érotique, que dans le massage ou le service d'escorte. Enfin, Noémi constitue un exemple de ce qu'une femme peut ne pas être mince et être pourtant très demandée, celle-ci pesant 100 kg pour une hauteur de 1m 65. Ces observations montrent que beaucoup de clients ne réduisent pas les escortes à leur corps et à leur sexe. Au contraire, ils reconnaissent la valeur humaine de l'escorte et, sensibles à celle-ci, ils souhaitent établir avec l'escorte une relation qui inclut des échanges intellectuels, émotionnels et affectifs.

b) Des rencontres généralement sous le signe du respect

À l'exception de Flora, toutes les participantes ont souligné combien la grande majorité de leurs clients sont respectueux et gentils, font preuve d'une attitude réceptive à leur égard et respectent leurs limites quant aux actes sexuels possibles. Selon Joane, les clients veulent au minimum que l'escorte se sente bien lorsqu'elle est avec eux, et si elle a du plaisir sexuel, ils en sont encore plus contents. Anna dit d'eux qu'ils l'écoutent, font attention à elle, sont doux dans leur approche et leurs caresses, sont sexuellement généreux et veulent lui donner du plaisir. Béatrice voit ses clients comme des « amis » avec qui elle a à la fois un échange verbal intéressant et un échange sexuel agréable. Noémi affirme avoir toujours eu de bons clients, des gens très réceptifs et respectueux, qui lui demandent ses limites et les respectent. À l'occasion, certains insistent toutefois, mais ils le font alors sans rien forcer. Joane, de son côté, avait observé que la culture compte pour beaucoup en ce qui concerne le degré de respect envers l'escorte et que les anglophones et les Américains tendent à positionner tout simplement l'escorte sur un piédestal. Béatrice préfère les Américains pour cette même raison. Quant à Dona, elle s'est toujours sentie fascinée par le client qui sait bien toucher et se soucie de lui procurer du plaisir dans une sorte d'échange mutuel, chose assez fréquente pour elle. Irina, par ailleurs, s'est constitué un harem de clients-amants qui l'apprécient et lui rendent différents services en dehors des heures « de travail », c'est-à-dire en dehors des moments d'intimité sexuelle. Finalement, Paola, qui est mal à l'aise de donner le service sexuel pour lequel elle est payée, a noté que la plupart des clients respectent généralement ses limites. Celles-ci sont pourtant grandes, car elle refuse la pénétration avec le client qu'elle voit la première fois. Autre détail intéressant, les quelques participantes ayant dit à leur premier client que c'était leur première fois, ont été agréablement surprises par l'attitude très compréhensive et empreinte de délicatesse de leur part, ceux-ci cherchant dès lors à rendre la rencontre aussi agréable que possible pour elles.

C'est donc dire que la plupart des clients se présentent et agissent en ami envers l'escorte. Loin de percevoir celle-ci comme un vulgaire morceau de viande dans lequel se vider, ils veulent une véritable relation, même s'il s'agit d'une relation limitée dans le temps. C'est ainsi qu'au-delà du désir sexuel à assouvir, les clients tiennent habituellement compte de la personne qu'est l'escorte et lui veulent du bien. Cependant, ce ne sont pas tous les clients qui présentent cette attitude respectueuse et il arrive parfois que certains sont montrent tout à fait désagréables, voire violents.

c) Quelques clients désagréables ou violents

La grande majorité des participantes n'ont jamais été violentées physiquement ou forcées à faire un acte sexuel qu'elles refusaient, mais la plupart ont parfois rencontré des clients désagréables et quelques-unes ont rencontré un client violent. Vulnérabilisée par une toxicomanie, seule Flora a souvent rencontré des clients qui ont abusé d'elle en outrepassant ses limites, en la payant moins qu'entendu au départ ou en faisant preuve de comportement agressif à son égard. Elle souligne toutefois qu'elle en était certainement en partie responsable puisque sa toxicomanie ne lui permettait plus de déterminer ses limites et de les maintenir, ce qui a encouragé différents clients à abuser d'elle. De plus, elle avait développé un « caractère très agressif et impulsif, [ce qui fait que] ça finissait souvent dans des chicanes » avec les clients. Chez les autres participantes, seules Anna, Évelyn, Lisa et Océane ont rencontré un client agresseur. Pour Anna, il s'agit d'un client qui a réussi à enlever le condom juste avant l'éjaculation lors de la pénétration vaginale. Elle a alors senti sa vie

en danger, ayant très peur d'avoir contracté une ITS ou le VIH. Elle n'a plus été capable de travailler pendant plusieurs jours, la peur l'envahissant à chaque fois. Une consultation médicale et des résultats négatifs l'ont finalement aidée à dépasser cet événement. Ce qui l'a le plus étonnée, c'est qu'ensuite ce client est revenu la voir (en agence) et qu'il ne semblait pas comprendre la colère habitant Anna lorsqu'elle lui a dit qu'elle ne voulait jamais le revoir; pour lui, semble-t-il, il ne s'agissait pas d'un comportement inadmissible. De son côté, Évelyn a, à une occasion, subi la violence d'un client qui la frappait sur les fesses et qui lui répondait « Je t'ai payé, criss de chienne » lorsqu'elle exigeait qu'il arrête. Pour Lisa, il s'agissait d'un client saoul à qui elle avait chargé un très gros montant parce qu'il était tard le soir. Il voulait de l'anal mais Lisa le lui refusait car il ne voulait pas payer extra. Face à son insistance, elle a décidé de quitter avant la fin de l'heure et comme elle refusait également de lui rendre la moitié du montant payé, le client l'a agressée pour reprendre l'argent, puis il l'a poussée hors de l'appartement et en bas des escaliers. Quant à Océane, elle s'est présentée à un rendez-vous où le client, accompagné d'un ami, lui a dit qu'il n'avait pas d'argent. L'ami est sorti pour aller chercher de l'argent et le client en a profité pour la plaquer sur le lit et essayer de la violer. L'ami revenant rapidement à la maison, il a exigé du client qu'il la lâche et la laisse partir. Ces exemples – qui englobent la totalité des agressions rapportées par les 16 participantes – démontrent que l'escorte qui n'a pas été vulnérabilisée par une toxicomanie peut effectivement être victime d'agression, mais il s'agit toutefois d'une expérience rarissime.

À la question de « comment ça se passe quand ça ne se passe pas bien sexuellement avec un client? », plusieurs participantes ont répondu, contre toute attente, que ce sont les rencontres où le client ne se présente pas, car cela leur fait perdre du temps et de l'argent. Ce n'est qu'après être revenues sur la question que, tout en soutenant que cela n'arrive pas souvent, elles traitent de leur expérience des clients désagréables et, encore là, ce n'est pas nécessairement sexuel. Parfois le client n'a aucune intention d'agresser, mais il est ressenti comme agressant par l'escorte parce qu'il est malhabile et que, dans sa maladresse physique et sexuelle, il en devient agaçant et fait perdre patience ou, pire, il fait mal. Parfois, la maladresse se retrouve dans un désir d'aider : « Mais tu es intelligente, tu pourrais faire mieux que ça. Tu es capable de retourner aux études, d'avoir un diplôme, de te trouver un meilleur emploi. La prostitution, ce n'est pas pour les filles intelligentes comme toi ». Loin de s'en sentir valorisée, l'escorte ressent habituellement ces commentaires comme porteurs d'un jugement négatif quant à ses choix. Dans d'autres cas, le client semble prendre pour acquis que l'escorte est là pour répondre à son fantasme sans même qu'il ait à lui en parler avant et à le lui demander, comme si l'escorte, de par son métier, était nécessairement ouverte et consentante à tout. Par ailleurs, quelques clients sont tout à fait arrogants, dénigrants, et sexuellement exigeants, comme si tout leur était dû. Certains insistent pour obtenir ce qu'ils veulent après avoir fait mine d'accepter un premier refus, manipulant physiquement l'escorte pour l'obtenir comme si elle avait déjà accepté (ex., en la positionnant pour une sodomie), ou encore ôtant le condom lors de l'acte sexuel. Ceci oblige l'escorte à demeurer vigilante, à rappeler constamment les limites, mais aussi à les maintenir fermement en agissant à chaque fois promptement pour se protéger. Confirmant cette observation, Sylvie se rappelle avoir vécu plusieurs situations inconfortables et agressantes lorsqu'elle était adolescente et ne possédait pas ces habiletés par manque d'expérience de vie. Elle remarque que ces événements n'ont rien d'une agression « comme on en voit dans les journaux », mais il n'en demeure pas moins que, ignorant qu'elle avait le droit de mettre ses limites et de les faire respecter, elle ne savait pas se protéger contre différentes situations abusives.

d) Un portrait contrasté du client

Comme nous avons pu le constater à travers ces différents témoignages présentés par les participantes, les clients rencontrés ne correspondent nullement au stéréotype du client agresseur qui chercherait à imposer violemment sa propre sexualité par pur machisme, usant du corps de la femme comme d'un vulgaire objet dans lequel se vider. Au contraire, la plupart de ces clients sont à la recherche *d'un contact mutuellement chaleureux* dans lequel ils peuvent répondre à certains de leurs besoins affectifs et sexuels. Adoptant par conséquent un comportement favorisant un contact harmonieux et un échange d'intimité affective, ils sont amenés à respecter l'escorte en tant que personne, même si la relation est tarifée et qu'ils sont là pour leurs propres besoins. Malgré tout, quelques clients s'avèrent désagréables, et, très exceptionnellement, violents.

Par ailleurs, cette description ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des clients requérant des services d'escorte, car notre échantillonnage n'est pas représentatif de l'expérience qu'en ont toutes les femmes offrant ces services, celui-ci regroupant essentiellement des femmes confortables à offrir des services sexuels et à discuter ouvertement de leur sexualité. De plus, la plupart de nos participantes ont la possibilité de choisir leurs clients et donc de refuser les hommes ayant une attitude vulgaire ou se montrant moins respectueux. D'ailleurs, l'expérience de Sylvie, lorsqu'elle était mineure, et celle de Flora qui est devenue très vulnérable à l'exploitation et à la violence lorsqu'elle était toxicomane, suggèrent que les proportions de bons et de mauvais clients varient selon les conditions entourant la pratique du travail du sexe et qu'une femme qui n'a pas les ressources nécessaires pour s'affirmer et se protéger est plus susceptible de rencontrer des clients qui lui manqueront de respect. Par contre, notre échantillon englobe quelque 74 ans de travail d'escorte, avec une moyenne de 4,6 ans par participante. Présumant que celles-ci ont rencontré au moins un nouveau client toutes les deux semaines, on peut en déduire qu'ensemble, elles ont rencontré au moins 3,700 clients différents. Même en tenant compte de la petite portion des clients s'avérant désagréables, il demeure qu'un nombre significatif de clients sont tout à fait respectueux et ne correspondent aucunement au stéréotype du prédateur sexuel. Ces données recueillies auprès de femmes qui, recevant des clients requérant leurs services, sont donc les plus à même de témoigner de l'expérience qu'elles en ont, indiquent que les clients n'ont pas nécessairement un comportement répréhensible, bien au contraire. Nos résultats recourent également ceux provenant d'un bon nombre d'autres études, dont ceux cités en introduction de cet article. D'autre part, la plupart des participantes apprécient le contact chaleureux qu'elles ont avec ces clients et elles sont contentes de répondre aux besoins de ces derniers dans un cadre professionnel où elles sont rémunérées, ce qui contredit également le stéréotype de la femme non consentante, abusée et, finalement, exploitée.

Conclusion

En regard de ces résultats, nous devons soutenir la décriminalisation du travail du sexe et une non-criminalisation des clients puisque, d'une part, criminaliser les clients ne rendrait nullement justice aux personnes travailleuses du sexe et, d'autre part, cela créerait une condition d'injustice vis-à-vis d'hommes au comportement tout à fait adéquat et qui s'adressent à des femmes consentantes et à l'aise de répondre à leurs besoins affectifs et sexuels en échange d'une rémunération. Ainsi que le démontre Corriveau (2010), le Code criminel canadien contient toutes les lois nécessaires pour

contrer les situations de violence, de coercition, d'exploitation et de trafic humain. Il n'est donc pas utile de mettre en place des lois spécifiques au travail du sexe. Par contre, il y a place pour amélioration, car bien que le nombre de clients désagréables rencontrés par nos participantes soit minime, il est possiblement plus grand chez les travailleuses du sexe socioéconomiquement plus vulnérables. Outiller ces dernières afin de leur permettre de mieux gérer les clients arrogants et de faire respecter leurs limites constitue un moyen de le faire. Il serait également utile d'éduquer les clients afin qu'ils apprennent à tenir compte de ce que chaque travailleuse a ses champs d'expertise et ses limites et qu'ils doivent à la fois faire leur choix d'escorte en conséquence et annoncer leur demandes « spéciales » à l'avance, plutôt que de prendre pour acquis qu'une escorte, « ça fait tout ». Finalement, déstigmatiser le travail du sexe permettrait de mieux rejoindre et de répondre aux besoins psychosociaux et de santé des personnes travailleuses du sexe les plus vulnérables, ainsi que le souligne la *Commission Mondiale sur le VIH et le Droit* (2012), en plus d'améliorer la proportion des clients respectueux envers elles.

Remerciements

Cette recherche doctorale a été soutenue financièrement par le Fonds de recherche du Québec, Société et Culture (FRQSC), ainsi que par une bourse de soutien au doctorat de l'Université Laval.

A propos de l'auteure

Jacqueline Comte est candidate au doctorat en sociologie de la sexualité à l'école de service social de l'Université Laval. Elle peut être contactée au comte.jacqueline@gmail.com

Références

- Barry, K. (1979). *Female sexual slavery*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Barry, K. (1995). *The prostitution of sexuality*. New York: New York University Press.
- Bernstein, E. (2007). *Temporarily Yours: Intimacy, Authenticity, and the Commerce of Sex*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Bernstein, E. (2013). Ce qu'acheter veut dire. Désir, demande et commerce du sexe. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. 198, 60-77.
- Clouet, E. (2008). *La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication*. Paris : Max Milo Éditions.
- Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution (2013). *Mémoire présenté à la cour suprême du Canada par la coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution*. <http://www.abolitionprostitution.ca/francais/documents-legaux>

- Commission Mondiale sur le VIH et le droit. (2012). *Risques, Droits et Santé*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Comte, J. (à paraître). Parcours dans le travail du sexe de femmes offrant des services d'escorte.
- Corriveau, P. (2010). Réguler le travail du sexe : Entre la victimisation et la liberté de choisir. In Parent, C., Bruckert, C., Corriveau, P., Mensah, M.N., & Toupin, L. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*, 29-54. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Di Nicola, A., Cauduro, A., Lombardi, M., & P. Ruspini, P. (Eds.) (2009). *Prostitution and Human Trafficking. Focus on Clients*. New York: Springer.
- Dworkin, A. (1979). *Pornography: Men possessing women*. New York: G.P. Putnam.
- Dworkin, A. (1993). Prostitution and male supremacy. *Michigan Journal of Gender & Law*, 1, 1–12.
- Farley, M. (2003). Prostitution and the Invisibility of Harm. *Women & Therapy*, 26(3), 247-280.
- Farley, M. (2004). 'Bad for the body, bad for the heart': Prostitution Harms Women Even if Legalized or Decriminalized. *Violence Against Women*, 10(10), 1087-1125.
- Farley, M. (2005). Prostitution harms women even if indoors: Reply to Weitzer. *Violence Against Women*, 11(7), 950-964.
- Farley, M. & Barkan, H. (1998). Prostitution, Violence, and Posttraumatic Stress Disorder. *Women & Health*, 27(3), 37-49.
- Farley, M., Cotton, A., Lynne, J., Zumbek, S., Spiwak, F., Reyes, M. E., Alvarez, D. & Sezgin, U. (2004). Prostitution and Trafficking in Nine Countries. *Journal of Trauma Practice*, 2(3), 33-74.
- Farley, M., Bindel, J., & Golding, J. M. (2009). *Men Who Buy Sex: Who They Buy and What They Know*. London: Eaves. Retrieved from:
http://www.eaves4women.co.uk/Documents/Recent_Reports/MenWhoBuySex.pdf
- Holt, T. J. & Blevins, K. R. (2007). Examining sex work from the client's perspective: assessing johns using on-line data. *Deviant Behavior*. 28, 333 -354.
- Hugues, D. (2005). *The demand for victims of sex trafficking*. Kingston: University of Rhode Island.
- Jeffrey, L. A., & MacDonald, G. (2006). *Sex Workers in the Maritimes Talk Back*. Vancouver; Toronto: UBC Press.
- Jeffreys, S. (1997). *The Idea of Prostitution*. North Melbourne, Vic: Spinifex Press.

- Jeffreys, S. (2008). Normalising Prostitution and Trafficking: Language Matters. *Labrys, études féministes*, janvier/juin.
- Jeffreys, S. (2009). *The Industrial Vagina: The Political Economy of the Global Sex Trade*. Routledge: New York.
- Jordan, J. (1997). User Pays : Why Men Buy Sex. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*. 30, 55-71.
- Joseph, L. J. & Black, P. (2012). Who's the Man? Fragile Masculinities, Consumer Masculinities, and the Profiles of Sex Work Clients. *Men and Masculinities*, 15(5), 486-506.
- Katsulis, Y. (2010). “‘Living Like a King’: Conspicuous Consumption, Virtual Communities, and the Social Construction of Paid Sexual Encounters by U.S. Sex Tourists.” *Men and Masculinities* 13, 210–30.
- Kinnell, H. (2006). Clients of Female Sex Workers: Men or Monsters? In Campbell, R. & O'Neill, M. *Sex Work Now*, 212-234. UK: Willan Publishing.
- Klein, C., M., Kennedy, A., & Gorzalka, B. B. (2009). Rape Myth Acceptance in Men Who Completed the Prostitution Offender Program of British Columbia. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*. 53(3), 305-315.
- Lever, J., & Dolnic, D. 2010. “Call Girls and Street Prostitutes: Selling Sex and Intimacy.” In *Sex for Sale: Prostitution, Pornography, and the Sex Industry*, edited by R. Weitzer, 2nd ed., 187–203. New York: Routledge.
- Lowman, J. & Atchison, C. (2006). Men Who Buy Sex: A Survey in the Greater Vancouver Regional District. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*. 43(3), 281-296.
- Lucas, A. M. (2005). The Work of Sex Work: Elite Prostitutes' Vocational Orientations and Experiences. *Deviant Behavior*, 26, 513-546.
- MacKinnon, C. A. (1985). Pornography, civil rights, and speech. Harvard Civil Rights-Civil Liberties. *Law Review*, 20, 1–70.
- Milrod, C. & Monto, M. A. (2012). The Hobbyist and the Girlfriend Experience: Behaviors and Preferences of Male Customers of Internet Sexual Service Providers, *Deviant Behavior*, 33(10), 792-810.
- Milrod, C. & Weitzer, R. (2012). The Intimacy Prism: Emotion Management among the Clients of Escorts. *Men & Masculinities*, 15(5), 447-467.
- Monto, M. A. (2000a). “Why men seek prostitutes.” In *Sex for Sale. Prostitution, Pornography and the Sex Industry*, edited by R. Weitzer, 67–85. New York: Routledge.

- Monto, M. A. (2000b). *Focusing on the Clients of Street Prostitutes: A Creative Approach to Reducing Violence Against Women; Summary Report*. Washington, DC: National Institute of Justice. <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/182859.pdf>
- Monto M. A. (2004). Female prostitution, Customers and Violence. *Violence against Women*, 10, 160-168.
- Monto, M. (2010). “Prostitutes’ Customers: Motives and Misconceptions.” In *Sex for Sale: Prostitution, Pornography, and the Sex Industry*, edited by R. Weitzer. 2nd ed, 233-254. New York: Routledge.
- Monto M. A. & Hotaling, N. (2001). Predictors of rape myth acceptance among male clients of female sex street prostitutes. *Violence against Women*, 7, 275-293.
- Monto, M. & Milrod, C. (2013). Ordinary or Peculiar Men? Comparing the Customers of Prostitutes With a Nationally Representative Sample of Men. *Int J Offender Ther Comp Criminol*. 58(7), 802-820.
- Monto, M. A. & McRee, N. (2005). “A Comparison of the Male Customers of Female Street Prostitutes with National Samples of Men.” *Int J Offender Ther Comp Criminol*, 49:505–29.
- Oerton, S., & Phoenix, J. (2001). Sex-bodywork: Discourses and Practices. *Sexualities*. 4(4), 387-412.
- Orchard, T., Farr, S., Macphail, S., Wender, C., & Young, D. (2012). Sex Work in the Forest City: Experiences of Sex Work Beginnings, Types and Clientele Among Women in London, Ontario. *Sex Res Soc Policy*, 9, 350–362.
- Parent, C., & Bruckert, C. (2005). Le travail du sexe dans les établissements de services érotiques: une forme de travail marginalisé. *Déviance et Société*. 29(1), 33-53.
- Pitts, M. K., Smith, A. M. A., Grierson, J., O'Brien, M., & Misson, S. (2004). Who Pays for Sex and Why? An Analysis of Social and Motivational Factors Associated With Males Clients of Sex Workers. *Arch Sex Behav*. 33(4), 353-358.
- Prasad, M. (1999). “The Morality of Market Exchange: Love, Money and Contractual Justice.” *Sociological Perspectives*. 42(2), 181–214.
- Poulin, R. (2004). *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Ottawa: Les Éditions L’Interligne.
- Raphael, J., & Shapiro, D. L. (2002). *Sisters Speak Out: The Lives and Needs of Prostituted Women in Chicago; A Research Study*. Chicago: Center for Impact Research. Retrieved from <http://www.impactresearch.org/documents/sisterspeakout.pdf>

-
- Raphael, J., & Shapiro, D. (2004). Violence in indoor and outdoor prostitution venues. *Violence Against Women*, 10, 126-139.
- Raymond, J. G. (2003). « Ten Reasons for Not Legalizing Prostitution and a Legal Response to the Demand for Prostitution », in M. Farley (dir.), *Prostitution, Trafficking, and Traumatic Stress*, Bringhamton: The Haworth Press, pp. 315-332.
- Raymond, J. G. (2004). Prostitution on Demand: Legalizing the Buyers as Sexual Consumers. *Violence Against Women*, 10, 1156-1186.
- Sanders, T. (2008). Male Sexual Scripts: Intimacy, Sexuality and Pleasure in the Purchase of Commercial Sex. *Sociology*, 42(3), 400-417.
- Sharp, K., & Earle, S. 2002. “Cyberpunters and Cyberwhores: Prostitution on the Internet.” In *Dot.cons: Crime, Deviance, and Identity on the Internet*, edited by Y. Jewkes, 36–52. Uffculme: Willan.
- Serughetti, G. (2012). Prostitution and Clients' Responsibility. *Men and Masculinities*, 16(1), 35-48.
- Waltman, M. (2011). Sweden's prohibition of purchase of sex: The law's reasons, impact, and potential. *Women's Studies International Forum*, 34, 449–474.
- Welzer-Lang, D., Barbosa, O., & Mathieu, L. (1994). *Prostitution: les uns, les unes et les autres*. Paris: Éditions Métailié.
- Xantidis, L. & McCabe, M. P. (2000). Personality Characteristics of Male Clients of Female Commercial Sex Workers in Australia. *Arch Sex Behav*, 29(2), 165-176.